



Observatoire des déchets
et de l'économie circulaire de
Bourgogne-Franche-Comté

Évolution des filières REP en Bourgogne-Franche- Comté (Bilan 2024)

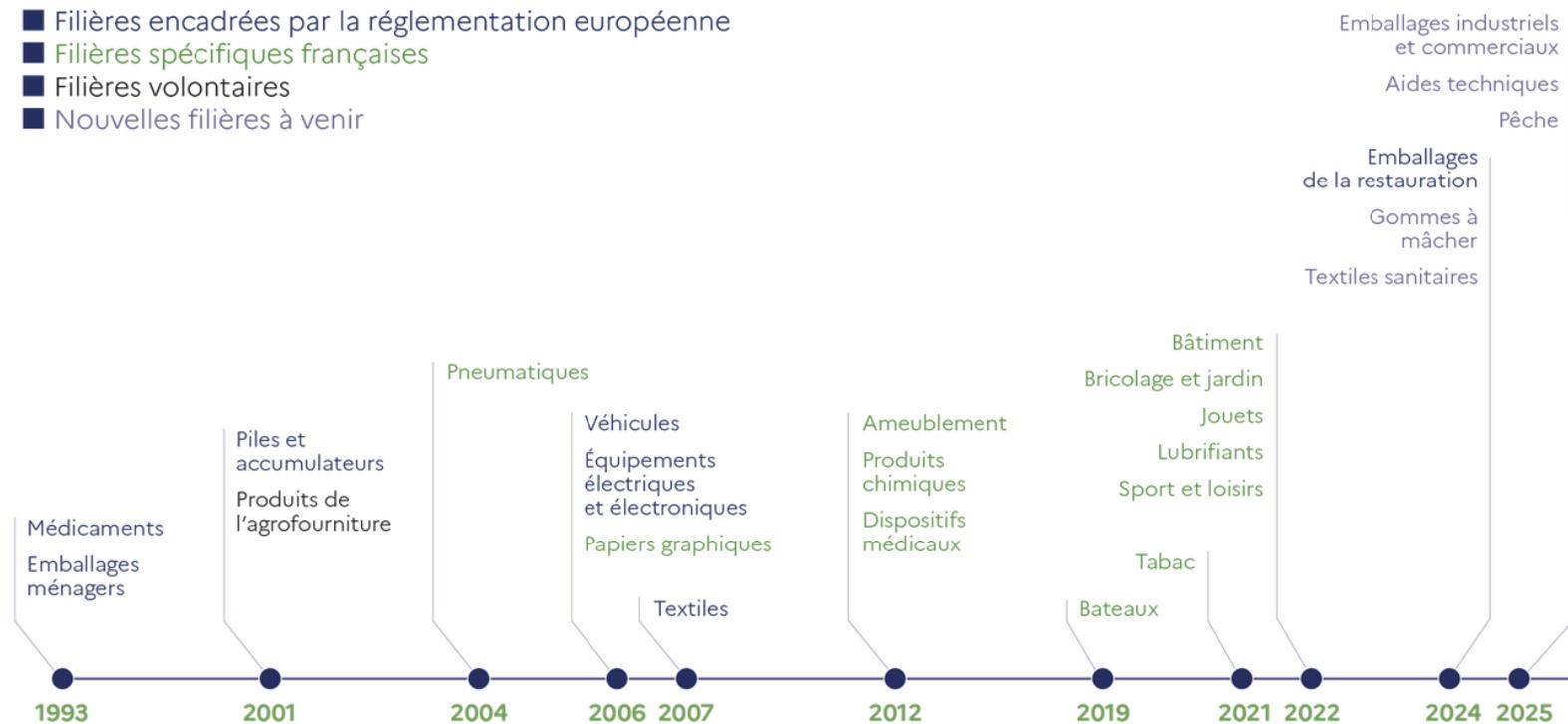


Rappel réglementaire

- Le principe de la **responsabilité élargie des producteurs (REP)**, existe en France dans la loi depuis 1975 et est codifié dans l'article L. 541-10 du code de l'environnement.
- La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dites AGEC, du 10 février 2020 a apporté une profonde refonte des filières REP. (entre 2020 et 2025, 10 nouvelles filières de déchets devraient voir le jour, 6 sont des extensions de filières déjà existantes)
- Missions :
 - éco-conception,
 - allongement de la durée de vie des produits,
 - animer les réseaux de réemplois, réutilisation, réparation
- Des obligations qui se renforcent avec la loi AGEC

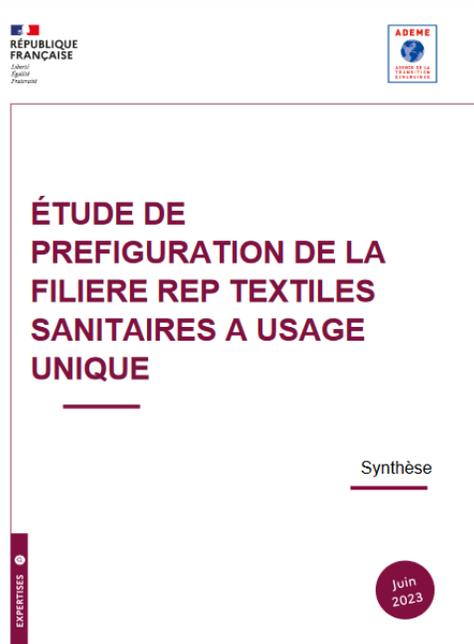


- Filières encadrées par la réglementation européenne
- Filières spécifiques françaises
- Filières volontaires
- Nouvelles filières à venir



Lancement de la REP textiles sanitaires à usage unique

- Selon l'étude de préfiguration de l'ADEME, les textiles sanitaires à usage unique regroupent :
 - Les produits d'hygiène (papier toilette, essuie-tout, mouchoirs, produits d'hygiène absorbant, couches, protections périodiques, lingettes...)
 - Les équipements de protection individuelle (EPI)
 - Linges et vêtements jetables
 - Sont exclus, les produits réutilisables, les produits ne présentant pas de caractère sanitaire, les produits n'incluant pas de matière fibreuse, les produits inclut dans une autre filière REP
- L'arrêté portant cahier des charges publié le 20 décembre 2024 précise une entrée en vigueur de la filière au 1^{er} janvier 2025
- **La filière REP des textiles sanitaires à usage unique ne concernera que les lingettes soit :**
 - Des flux tels que les lingettes pour l'hygiène corporelle, pour l'entretien des surfaces, les rince-doigts, ou encore les lingettes optiques
 - Un gisement mis sur le marché estimé à 82 300 tonnes
 - Un gisement de déchets générés estimé à 30 000 tonnes (le poids des lingettes imbibées étant divisé par 3 après usage)



Lancement de la REP textiles sanitaires à usage unique

- Objectifs définis pour l'arrêté portant cahier des charges de la filière :
 - Objectif de réduction de 15 % des quantités mise en marché en 2030 par rapport à 2026
 - Objectif de soutien aux projets de recherche et développement et au développement de produits alternatifs réutilisables
 - Des primes de performance environnementale seront basées sur l'absence de plastique et l'incorporation de matière recyclées et pénalités basées sur la présence d'additifs ou de substances dangereuses
 - Campagnes d'information et de sensibilisation sur les impacts environnementaux des lingettes abandonnées dans la nature et sur l'existence de produits alternatifs réutilisables.



Lancement de la REP textiles sanitaires à usage unique

- Objectifs définis pour l'arrêté portant cahier des charges de la filière :
 - Études :
 - Une étude permettant d'évaluer la pertinence d'introduire de nouveaux critères liés à la performance environnementale des produits
 - un bilan présentant les résultats de ces projets accompagnés d'un plan d'action permettant l'amélioration de la performance environnementale et la valorisation matière
 - Objectif de contributions aux coûts des opérations de nettoyage des déchets issus de lingettes :
 - Selon un barème pour les collectivités territoriales et leurs groupements
 - Un soutien financier fixe de 0,016 € par habitant par an pour le nettoyage des refus de dégrillage et des filets en sortie de déversoir d'orage
 - Un soutien compris entre 80 % et 100 % pour les autres acteurs publics chargés du nettoyage et de la propreté de l'espace public (parcs, espaces urbains, ...)



L'étude de préfiguration est toujours en cours

- Annoncée pour 2024, la filière semble avoir pris du retard alors que l'étude de préfiguration de l'ADEME n'est toujours pas publiée à l'horizon de la fin de 2024



Une mise en place de la filière en mars 2024

- Initialement programmé au 1^{er} janvier 2021 par la loi AGEC puis repoussée au 1^{er} janvier 2023 par la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021, finalement la filière a été mise en place en mars 2024
- Publication de l'arrêté du 20 juillet 2023 portant cahier des charges aux éco-organismes de la REP emballages de la restauration (aussi dite REP « cafés, hôtels et restaurants »)
- Pour distinguer les emballages de la restauration des emballages « mixtes alimentaires » (qui relèveront de la REP emballages ménagers), l'annexe de l'arrêté effectue une discrimination sur la masse ou le volume des produits emballés

Exemple pour le sel fin et gros :

- Lorsque le poids du produit dépasse les 1,2 kg : emballage de la restauration
- Lorsque le poids du produit est inférieur ou égal à 1,2 kg : emballage mixte alimentaire

- Agrément de l'éco-organisme CITEO Pro en mars 2024



Rappel sur les estimations de mises en marchés

D'après les données de l'État des lieux des emballages liés à la restauration (ADEME (février 2022)), les quantités d'emballages mises sur le marché se répartissent ainsi :

- 1,7 millions de tonnes assimilables à la future REP emballages de la restauration
- 5,2 millions de tonnes assimilables à la REP emballages ménagers
- Dont 298 000 tonnes partagées entre les REP
- Dont 900 000 tonnes (y. c. les 298 000 tonnes ci-dessus) gérées par le Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets



Périmètre	Emballages liés à la restauration				REP Emballages ménagers	
	Emballages logistiques	Emballages spécifiques professionnels de préparation	Emballages non spécifiques (préparation et conso. sur place)	Restauration rapide, libre-service, loisirs	Consommation à domicile	
Carton / Papier	551 kt	32 kt	100 kt	125 kt	1 012 kt	
Verre	0	0	361 kt	76 kt	2 440 kt	
Plastiques rigides	0	96 kt	89 kt	67 kt	788 kt	
Plastiques souples	2 kt	9 kt	19 kt	9 kt	301 kt	
Bois / Autres	83 kt		3 kt	3 kt	29 kt	
Métaux		20 kt	26 kt	18 kt	322 kt	
TOTAL	636 kt	157 kt	598 kt	298 kt	4 892 kt	
Collecte	Plutôt privée*		Plutôt SPPGD*		100 % SPPGD	

Tableau 23 : Répartition des tonnages d'emballages liés à la restauration par type d'emballages et tendance de répartition de la collecte entre SPPGD et privé

Les objectifs de la future REP

D'après l'arrêté portant cahier des charges à la filière REP emballages de la restauration, les objectifs sont :

- Contribution à l'objectif de réduction de 20 % du tonnage de plastique incorporé dans les emballages à usage unique mis sur le marché, dont au moins 50 % obtenus via réemploi et à la réutilisation d'emballages (d'ici 2025 par rapport à 2018)
- Contribution à l'objectif de 10 % d'emballages réemployés mis annuellement sur le marché en 2027
- Objectifs de recyclage des emballages de la restauration et des emballages mixtes alimentaires

Matériau	Acier	Aluminium	Papier-carton	Plastique	Verre	Bois
Taux de recyclage à compter de 2025	70%	50%	75%	50%	70%	25%

- À partir du 1er janvier 2025, la totalité des emballages en plastique à usage unique mis sur le marché relevant de son agrément disposent d'une filière de recyclage opérationnelle, ne perturbent pas les chaînes de tri ou de recyclage, et ne comportent pas de substances ou d'éléments indissociables susceptibles de limiter l'utilisation du matériau recyclé.

Les objectifs de la future REP

D'après l'arrêté portant cahier des charges à la filière REP emballages de la restauration, les objectifs sont :

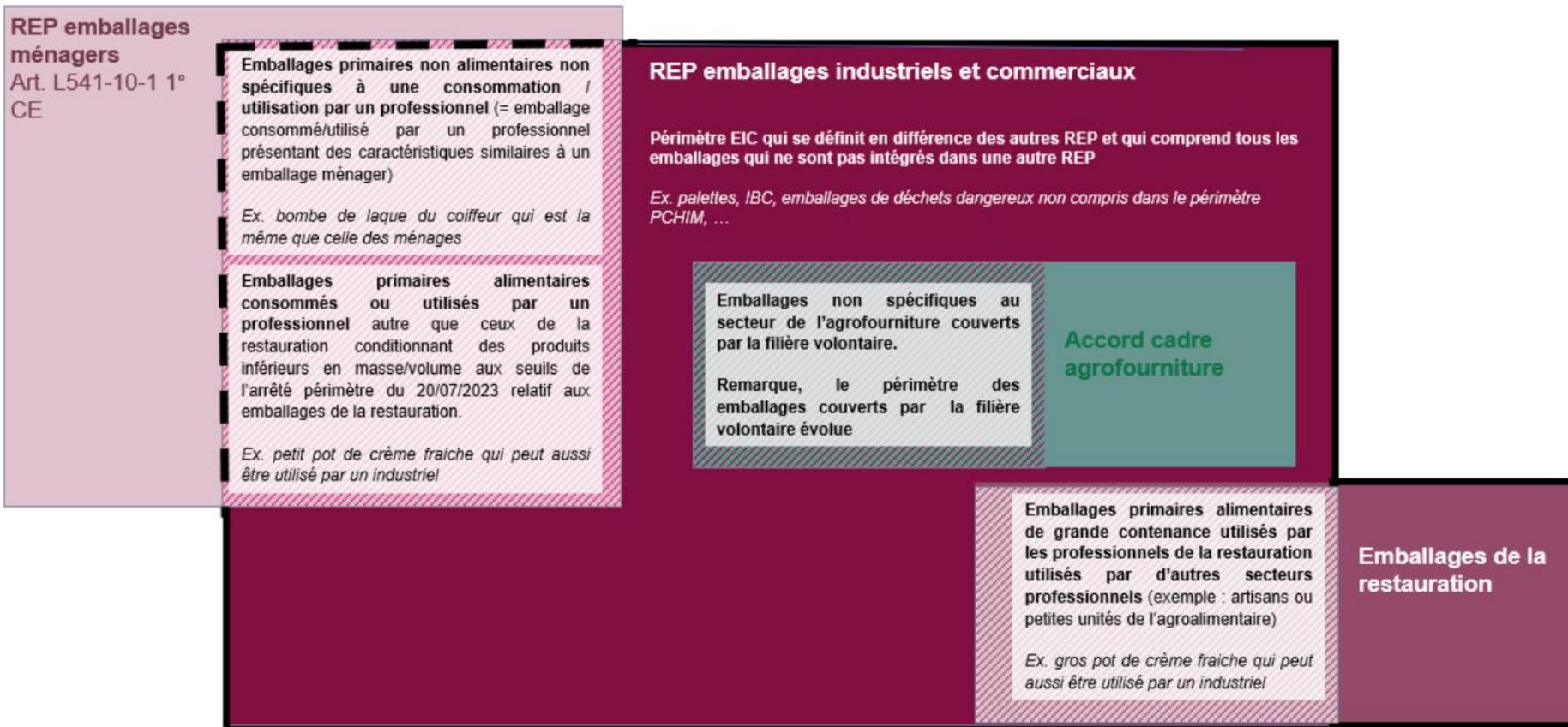
- Taux de collecte :
 - De l'ordre de 70 % en 2025
 - De l'ordre de 90 % en 2028
- La collecte s'effectue en porte à porte avec une fréquence adaptée aux besoins (dérogation possible sur critère d'accessibilité)
 - Lorsque le volume hebdomadaire moyen de déchets d'emballages excède 1 100 litres, le professionnel de la restauration doit procéder au tri 5 flux
 - Lorsque le volume hebdomadaire moyen de déchets d'emballages est inférieur à 1 100 litres, la collecte peut être réalisée en mélange à l'exception du verre qui doit faire l'objet d'une collecte distincte
- Taux de couverture :
 - 1 an après le premier agrément : 30 % des départements métropolitains, 20 % de la population et une collectivité d'outre-mer
 - 2 ans après le premier agrément : 60 % des départements métropolitains, 60 % de la population et 3 collectivités d'outre-mer
 - 3 ans après le premier agrément : 100 %

Périmètre de la filière

- Les emballages industriels et commerciaux sont l'ensemble des emballages servant à commercialiser les produits utilisés par les professionnels qui ne sont pas déjà couverts par la REP emballages ménagers ou la REP emballages de la restauration (les emballages couverts par les REP PMCB et PCHIM font également l'objet d'une analyse sur les limites de périmètre).
- L'étude de préfiguration met en avant la nécessité d'arbitrer pour l'interface du périmètre de la REP emballages industriels et commerciaux avec les autres REP en activité :
 - Emballages ménagers
 - Emballages de la restauration
 - Emballages agro-fouritures
 - Emballages de produits chimiques
 - Emballages des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment
- Le projet de décret a finalement créé une unique catégorie pour tous les emballages dits « professionnels » (emballages hors périmètre REP emballages ménagers, produits chimiques, PMCB et agrofourniture et non assimilés à des emballages ménagers)



Périmètre de la filière



— — — Limite de périmètre REP emballages professionnels Art. L541-10-1 2° CE

Tableau 21 : Illustration des emballages objet d'une limite de périmètre

Gisement estimé

- D'après les estimations de l'ADEME, le gisement des déchets d'emballages industriels et commerciaux est évalué à 7,4 Mt en France (hors tonnages des déchets d'emballages de la restauration et mixtes alimentaires).

Catégorie déchets DEIC	Matériau	Gisement
Déchets non dangereux	Acier	143 kt
	Alu.	8 kt
	Bois (hors PBFV)	370 kt
	Bois PBFV	2 103 kt
	Papier-Carton	3 701 kt
	Plastiques	970 kt
Déchets dangereux	Tous	116 kt

Tableau 8 : Décomposition du gisement DEIC (hors emballages de la restauration et mixtes alimentaires)

Source : étude de préfiguration de la filière REP sur les EIC de l'ADEME



Travaux sur le réemploi des emballages industriels et commerciaux

- L'étude de préfiguration a fait l'objet d'un travail important autour de l'estimation du gisement réemployable à moyen terme.
- Près de 8 500 kt réemployables en 2021
- Un potentiel de développement du réemploi qui varie de manière importante selon le type d'emballages



Type d'emballages réemployables	Tonnage total réemployable (réemployable neuf et réemployé) 2021 (kt) ⁶⁹	Potentiels de développement du réemploi à moyen long terme ⁷⁰
Palettes, Caisses-Palettes bois	1973 kt	> 80%
Palettes plastique	500 kt	> 80%
IBC - cage acier	60 kt	> 80%
Fûts métallique	2761 kt	50-80%
Caisses et bacs plastique	2270 kt	50-80%
Futs, Bonbonnes, bouteilles, flacons >2l plastique	162 kt	35-50%
Caisse bois (hors emballages légers)	<i>Pas de données disponibles</i>	30-50%
Bidons et sceaux plastique	<i>Pas de données disponibles</i>	25-35%
Big bag	5 kt	25-35%
IBC - poche plastique	<i>Pas de données fiabilisées</i>	Pas de données fiabilisées
Caisse carton	6 kt	15-25%
Caisse-palette et palette carton	10 kt	15-25 %
Autres	740 kt	Pas de données fiabilisées
TOTAL EIC	8 486 kt	

Tableau 23 : Potentiels de développement du réemploi à moyen-long terme en B to B

Source : étude de préfiguration de la filière REP sur les EIC de l'ADEME

Études et objectifs de performance

- L'étude de préfiguration fait ressortir des besoins d'études complémentaires :
 - Études relatives au réemploi
 - Études sur les emballages de produits à risque pour la santé/environnement
 - Études sur la recyclabilité des emballages industriels et commerciaux
- Objectifs de performance doivent être envisagés en cohérence avec le cadre réglementaire :
 - En matière de recyclage/valorisation sur les objectifs par matériau de la directive 94/62/CE
 - En matière de réemploi sur la réglementation française article D541-352 du code de l'environnement (proportion minimale d'emballages réemployés ou réutilisés fixée selon le chiffre d'affaire)

Objectifs

Au plus tard le 31 décembre 2025, au minimum 65 % en poids de tous les déchets d'emballages seront recyclés. Les objectifs de recyclage par matière sont les suivants:

- 50% en poids pour le plastique;
- 25% en poids pour le bois;
- 70% en poids pour les métaux ferreux;
- 50% en poids pour l'aluminium;
- 70 % en poids pour le verre, et
- 75 % en poids pour le papier et le carton.

Au plus tard le 31 décembre 2030, au minimum 70 % en poids de tous les déchets d'emballages seront recyclés. Cela comprend:

- 55 % en poids pour le plastique;
- 30 % en poids pour le bois;
- 80 % en poids pour les métaux ferreux;
- 60 % en poids pour l'aluminium;
- 75 % en poids pour le verre, et
- 85% en poids pour le papier et le carton.

Source : objectifs par matériau de la directive 94/62/CE

Définition et périmètre

- « Les aides techniques mentionnées au 2° de l'article L.245-3 sont tout instrument, équipement ou système technique adapté ou spécialement conçu pour compenser une limitation d'activité rencontrée par une personne du fait de son handicap, acquis ou loué par la personne handicapée pour son usage personnel y compris pour répondre à un besoin lié à l'exercice de la parentalité. » [Art. D245-10, CASF]

- Exclusions du périmètre de la filière :

- Les produits « grands publics », non spécifiques aux personnes âgées ou handicapées
- Les produits qui appartiennent déjà à une filière REP

Equipements Electriques et Electroniques (EEE)

- Appareil auditif
- Téléagrandisseurs
- Périphérique braille pour ordinateur
- Téléphone à grosses touches
- Appareil à synthèse vocale
- Téléalarme
- Appareil modulaire de verticalisation
- Appareil modulaire de transfert (lève-personne)
- Franchisseur d'escalier (automatique, siège ou mécanique, plateforme élévatrice) (DEEE ou PMCB)
- Appareil d'assistance respiratoire
- Dispositif pour auto-traitement du diabète (et autres pathologies) (DASRI ou DEEE)
- Chariot de douche
- Table à hauteur variable électrique
- Matelas anti-escarre électrifié
- Lit médicalisé
- Fauteuil releveur ou siège coquille électrique
- Automatisation de porte / portail / fenêtre
- Détecteur de chute
- Traqueur GPS
- PC à commande visuelle

Eléments d'Ameublement (EA)

- Bureau de travail adapté, siège assis/debout
- Table à hauteur variable (non électrique)
- Table de lit
- Rangements adaptés
- Matelas anti-escarre non électrifié
- Coussins anti-escarre
- Coussins de positionnement
- Accessoire de mobilier d'assise
- Lit médical non électrique
- Barrière de lit
- Siège coquille ou fauteuil non électrique
- Mobilier de cuisine adapté (DEA ou PMCB)

Produits et Matériaux de Construction et du Bâtiment (PMCB)

- Aides techniques intégrées au bâti :
- Baignoire adaptée
 - Mobilier de cuisine adapté (DEA ou PMCB)
 - Barre d'appui fixe et main courante
 - Rampe d'accès fixe
 - Franchisseur d'escalier (automatique, siège ou mécanique, plateforme élévatrice) (DEEE ou PMCB)
 - Ascenseur d'intérieur
 - Revêtement pour PMR - dalles podotactiles

Aides Techniques (AT)

Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ)

- Matériel de jardinage / bricolage adapté

Textiles, linge de maison, chaussures (TLC)

- Vêtements compressifs
- Bas de contention
- Sous-vêtements et maillots de bain adaptés
- Chaussures / Chaussons adaptés
- Ceinture abdominale et lombaire

Articles de Sport et de Loisir (ASL)

- Fauteuil de baignade
- Equipements handisport (dont fauteuil de sport)
- Appareil de rééducation

Figure 2 : Délimitation de la REP Aides techniques par rapport à d'autres filières REP proches

Source : Étude de préfiguration de la filière REP « Aides techniques »

Gisement

- 540 000 tonnes d'aides techniques sont mises sur le marché dont environ **37 000** sont concernées par la future REP Aides techniques (car exclues des filières REP existantes) ;
- Environ 100 000 tonnes d'aides techniques sont « mises au grenier » dont **25 000** sont concernées par la future REP Aides techniques (car exclues des filières REP existantes), conservées à parts égales en attente d'être jetées ou pour une potentielle future utilisation.
- Entre 1 700 et 2 300 tonnes d'aides techniques sont captées par les structures de réemploi ou de réutilisation dont **800** tonnes d'aides techniques concernées par la future REP Aides techniques (= entre 700 et 1000 tonnes par an).

Catégorie	Sous-catégorie	Exemple d'aides techniques dans chaque sous-catégorie	Quantités d'AT (en milliers d'unités)	Quantités d'AT (en tonnes)	Type d'aide technique
Aides à la mobilité	Fauteuils roulants manuels	Fauteuil roulant manuel	140	2 794	AT volumineuse
	Fauteuils roulants motorisés	Fauteuil roulant électrique	18	1 610	AT volumineuse
	Autres véhicules (motorisés ou non)	Scooter électrique, siège à pousser, poussette (pour enfant handicapé), tricycle	134	2 375	AT volumineuse
	Accessoires et adaptations de véhicules	Accessoire pour fauteuil roulant, adaptation du véhicule	286	1 055	Petite AT, AT volumineuse
	Aides au transfert	Petits accessoires de transfert, solution de relevage post-chute, drap de glisse, accessoires pour se redresser ou pivoter	399	2 286	Petite AT
	Aides à la marche	Cadre de marche, déambulateur, béquille d'aisselle, canne anglaise, canne blanche	3 696	6 371	Petite AT
Aides à la communication et l'information	Aides à la vision	Lunettes, lentilles	15 344	2 739	Lunettes, Petite AT
Aides aux activités du quotidien	Vêtements et chaussures adaptés, aides à l'habillement	Protège jambes, aides à l'habillement, bandes de contention, corset,	7 963	783	Petite AT
	Aides à l'hygiène du corps	Matériel pour sondage vésical, matériel pour stomie digestive	8 543	461	Petite AT
	Aides pour le quotidien	Chariot-déambulateur	51	276	Petite AT
	Aides pour manger et boire	Assiettes à rebord, couverts adaptés, poche pour nutrition entérale, appareil pour manger	12 985	347	Petite AT
Aides médicales	Prothèses et orthèses	Orthèse, attelle, prothèse, genouillère	8 476	7 182	Petite AT
	Aides à la thérapie, au soin, à la médication	Coupe-comprimé, pilulier	98	19	Petite AT
Équipement du domicile	Literie et assises adaptées	Siège percé, élévateur de bain, sur-élévateur de WC, chaise de pesée, siège et fauteuil de douche	1 548	8 821	AT volumineuse
Total			59 700	37120	

Tableau 6 : Volumes mis sur le marché (en milliers d'unités et en tonnes)

Source : Étude de préfiguration de la filière REP « Aides techniques »

Objectifs

	Collecte		Réemploi		Recyclage	
	2027	2030	2027	2030	2027	2030
Scénario 1	25 %	40 %	3 %	5 %	25 à 35 %	50 à 60 %
Scénario 2	15 %	20 %				
Scénario 3	25 %	45 %				

Tableau 12 : Objectifs de collecte, réemploi et recyclage des aides techniques proposés aux horizons 2027 et 2030

Source : Étude de préfiguration de la filière REP « Aides techniques »





Observatoire des déchets
et de l'économie circulaire de
Bourgogne-Franche-Comté

Les filières REP en Bourgogne-Franche- Comté



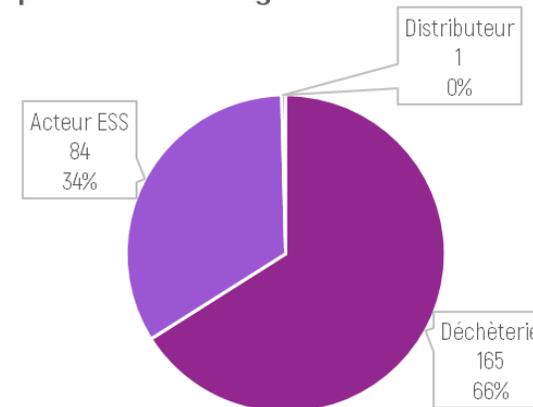
Agrément d'Écomaison pour prendre en charge la filière REP jouets



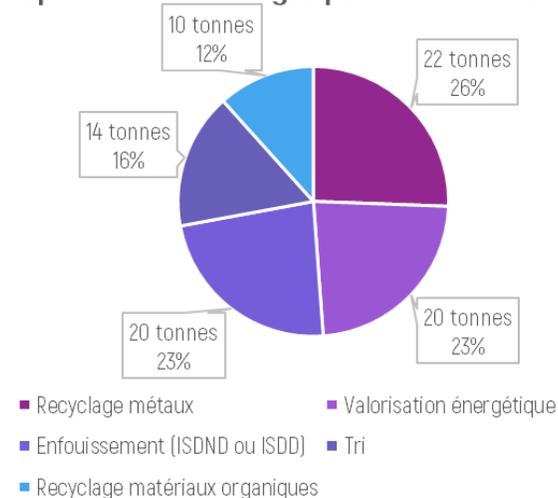
Au niveau régional :

- 250 tonnes collectées
- La majorité des flux sont collectés en déchèterie (66 %)
- 85 tonnes traitées dont :
 - 37 % de recyclage
 - 24 % de valorisation énergétique
 - 23 % d'enfouissement
 - 16 % de tri

Répartition des tonnages selon le mode de collecte



Répartition des tonnages par modes de traitement



Source : Opendata ADEME

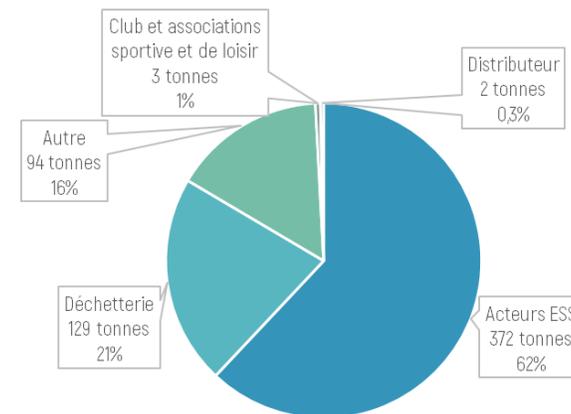
Deuxième année de fonctionnement pour la filière ASL



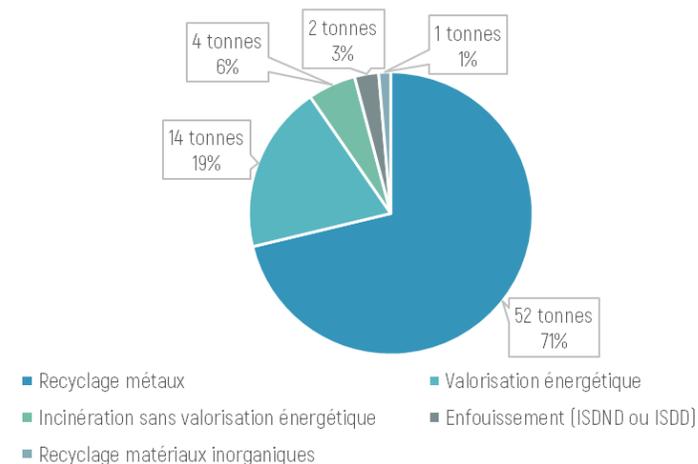
Au niveau régional :

- 600 tonnes collectées dont :
 - 57 % de cycles et d'engins de déplacement personnel non motorisés
 - 43 % d'autres articles de sports et loisirs
- 62 % des tonnages collectés auprès des acteurs de l'ESS
- 72 tonnes traitées dont :
 - 72 % de recyclage
 - 19 % de valorisation énergétique
 - 6 % d'incinération sans valorisation énergétique
 - 3 % d'enfouissement

Répartition des tonnages selon le mode de collecte



Répartition des tonnages selon le mode de traitement



Source : Opendata ADEME



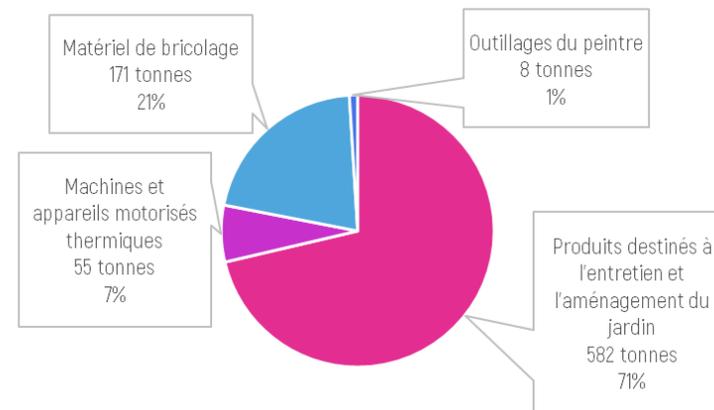
ecomaison



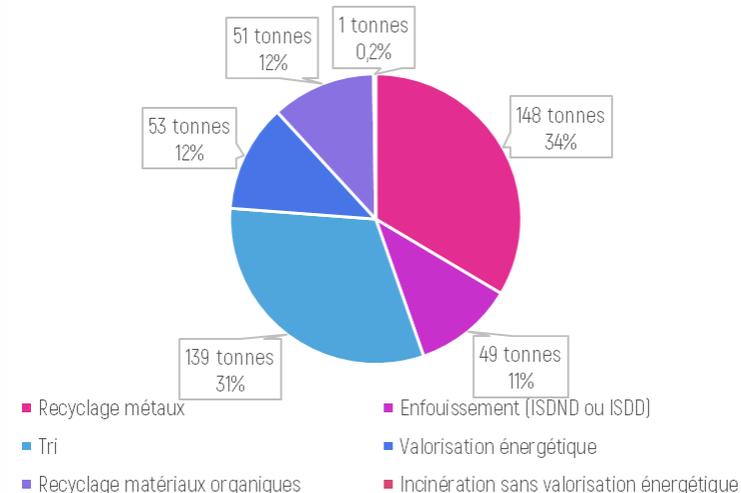
Au niveau régional :

- 816 tonnes collectées dont :
 - 71 % de produits destinés à l'entretien et l'aménagement du jardin
 - 21 % de matériel de bricolage
 - 7 % de machines et appareils thermiques motorisés
 - 1 % d'outillages du peintre
- 74 % des tonnages collectés auprès des déchetteries
- 442 tonnes traitées dont
 - 46 % de recyclage
 - 31 % de tri
 - 12 % de valorisation énergétique
 - 11 % d'enfouissement
 - 0,2 % d'incinération sans valorisation énergétique

Répartition des tonnages selon la catégorie



Répartition des tonnages selon le mode de traitement



4 éco-organismes agréés pour la filière REP PMCB



ecomaison

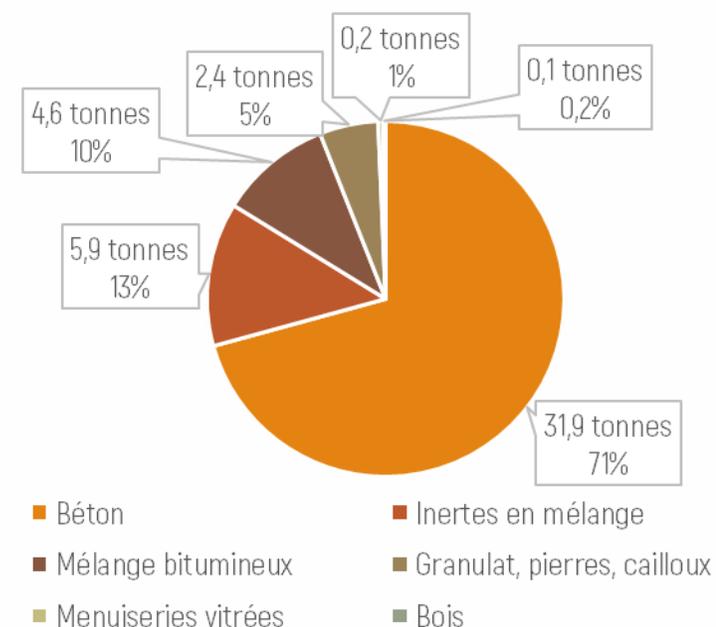
ValdeliA



Au niveau régional :

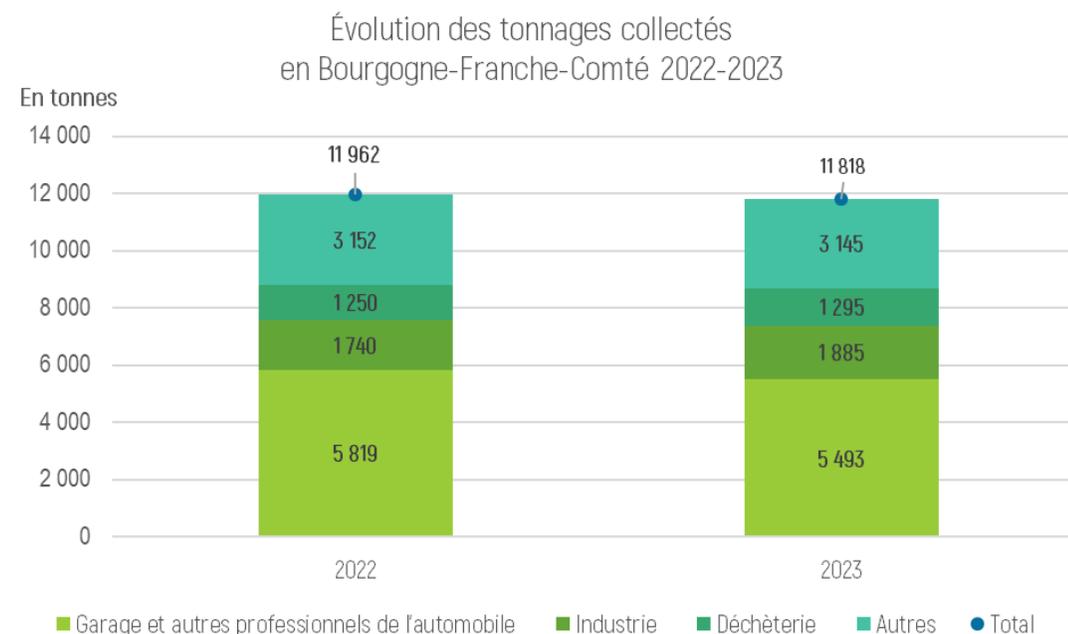
- 45 300 tonnes collectées dont :
 - 71 % de béton
 - 13 % d'inertes en mélange
 - 10 % de mélange bitumineux
 - 5 % de granulats, pierres et cailloux
 - 1 % de menuiseries vitrées
 - 0,2 % de bois
- Les données 2023 relatives au traitement n'ont pas été détaillées car elles ont été déclarées de façon partielle ou estimées (le niveau de valorisation est estimé à environ 67 % au niveau national)
- 94 % des tonnages collectés via une reprise sur chantier avec un volume de déchets supérieur à 50 m³
- 135 points de collecte (le nombre de points ne garantit pas l'atteinte des objectifs de maillage) dont :
 - 47 % de distributeurs
 - 36 % de plateformes inerte
 - 17 % de déchèteries professionnelles

Répartition des tonnages collectés selon le type de flux



Près de 12 000 tonnes d'huiles usagées collectées en Bourgogne-Franche-Comté

- La filière REP pour les huiles minérales, synthétiques, lubrifiantes ou industrielles a été mise en place au 1^{er} janvier 2022
- Agrément de l'éco-organisme CYCLEVIA le 24 février 2022
- 11 818 tonnes d'huiles usagées ont été collectées en Bourgogne-Franche-Comté en 2023
- Près de ¾ des tonnages sont collectés dans 3 types de point de collecte :
 - Près de la moitié des tonnages collectés via les garages et autres professionnels de l'automobile
 - Près de 15 % des tonnages collectés via l'industrie
 - Près de 10 % collectés via les déchèteries



Au niveau national 81 % des huiles collectées orientées vers le recyclage ou la régénération



- 224 575 tonnes d'huiles usagées collectées au niveau national
- Un taux de collecte estimé à 60 % des tonnages mis en marché, soit une avance de 10 points sur l'objectif fixé par le cahier des charges pour 2023
- Ces tonnages sont orientés pour :
 - 78 % vers la régénération
 - 19 % vers la valorisation
 - 3 % vers le recyclage
- 81 % des huiles collectées sont orientées vers le recyclage ou la régénération, soit 6 points de plus que l'objectif fixé par le cahier des charges pour 2023



Mise en place de la filière REP des produits du tabac

ALCOMÉ

L'éco-organisme pour la réduction des mégots dans l'espace public

CAMPAGNE 2022 RÉSULTATS FRANCE MÉTROPOLITAINE À L'INSTANT « T »

TYPE DE MILIEU	campagne ÉTÉ (2022)	campagne HIVER (2022)	moyenne arithmétique annuelle
URBAIN DENSE	0,59	0,31	0,45
URBAIN	0,20	0,13	0,17
TOURISTIQUE	0,18	0,07	0,12
RURAL	0,10	0,05	0,08
ENSEMBLE	0,16	0,09	0,13

Unité : nombre de mégots abandonnés sur l'espace public urbanisé par mètre linéaire de voirie.

Résultat de l'étude sur les mégots abandonnés dans les espaces publics en 2022 (objectif de réduction de -20 % en 2023 , - 35 % en 2025 et - 40 % en 2026)

- Objectif de réduction de 20 % du nombre de mégots abandonnés dans les espaces publics en 2023 par rapport à 2022
- En 2023 :
 - Population sous contrat de 16,4 millions d'habitants soit un taux de contractualisation de 24,3 %
 - Livraison de 1 437 cendriers de rue et distribution de plus 830 000 cendriers de poches (communes, associations lors de festivals, opérations conjointes chez les buralistes) soit 11,6 cendriers pour 1000 habitants
 - Réalisation d'animation et d'actions de sensibilisation / participation à des événements
 - Plusieurs études :
 - étude du gisement des mégots abandonnés dans les espaces publics (et programmation d'une étude du gisement dans les milieux naturels)
 - évaluation du coût des opérations de nettoyage des mégots abandonnés
 - étude fin de vie des mégots

Mise en place de la filière REP des produits du tabac

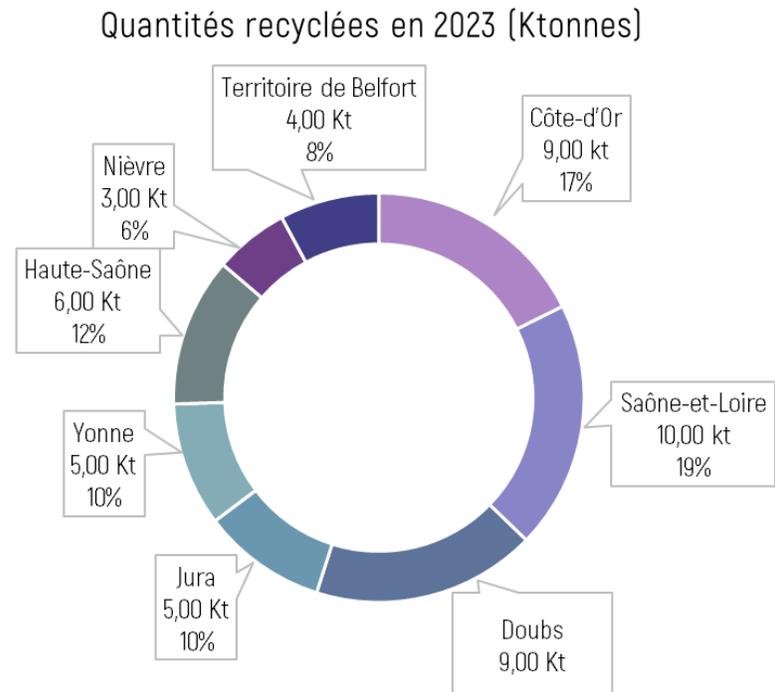


- En 2023 en Bourgogne-Franche-Comté :
 - Population sous contrat de 123 323 soit un taux de contractualisation de 4,4 %
 - Livraison de 6 cendriers de rue et distribution de plus 15 624 cendriers de poches (communes, associations lors de festivals, opérations conjointes chez les buralistes) soit 5,4 cendriers pour 1000 habitants



Bourgogne-Franche-Comté : 5,7 % des tonnages recyclés au niveau national

- 51 000 tonnes de papiers graphiques recyclées en 2023
- 53 collectivités locales sous contrats avec CITEO
- 2,8 millions d'habitants de Bourgogne-Franche-Comté sous contrats d'après l'éco-organisme



Source : CITEO

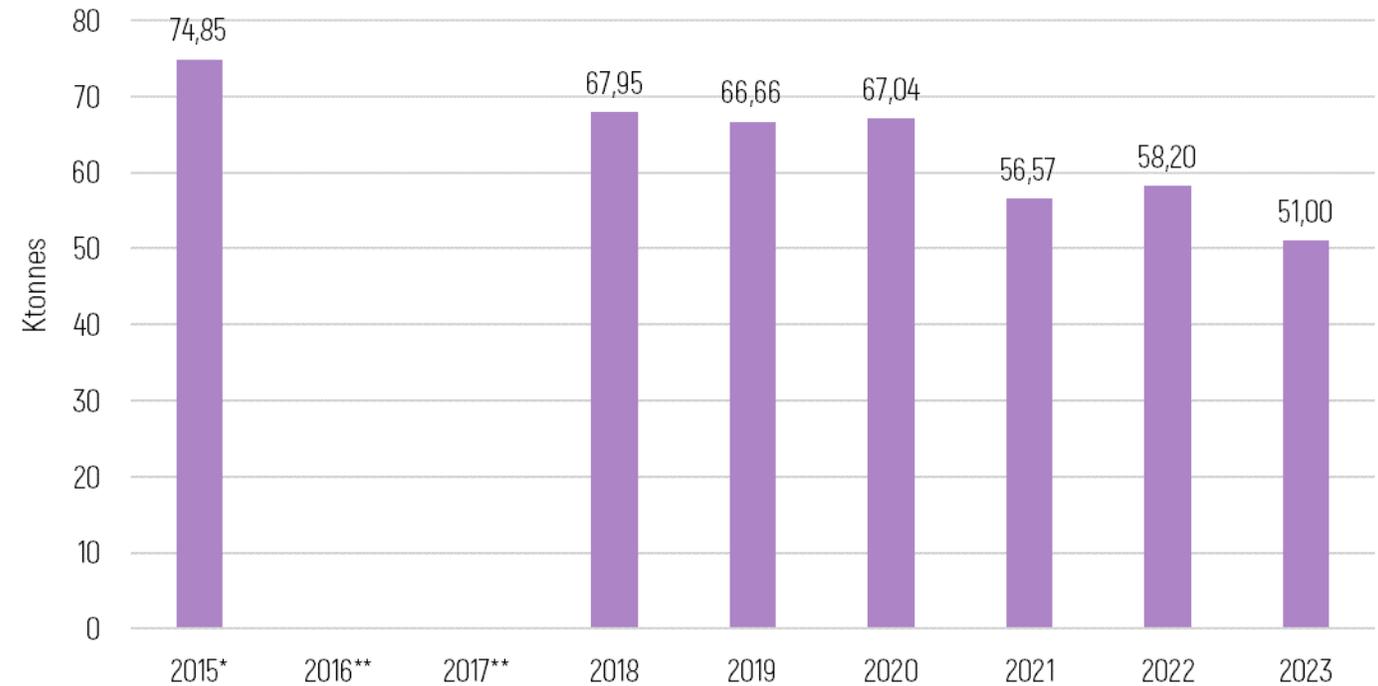
Une amélioration du taux de recyclage

- En 2023, les tonnages recyclés diminuent de - 12 % du fait de la baisse du gisement contribuant

- Pour autant, avec l'amélioration du geste de tri, le taux de recyclage s'améliore pour atteindre 62,7 % (+ 2,7 points)



Quantités recyclées de papiers graphiques (Kt)



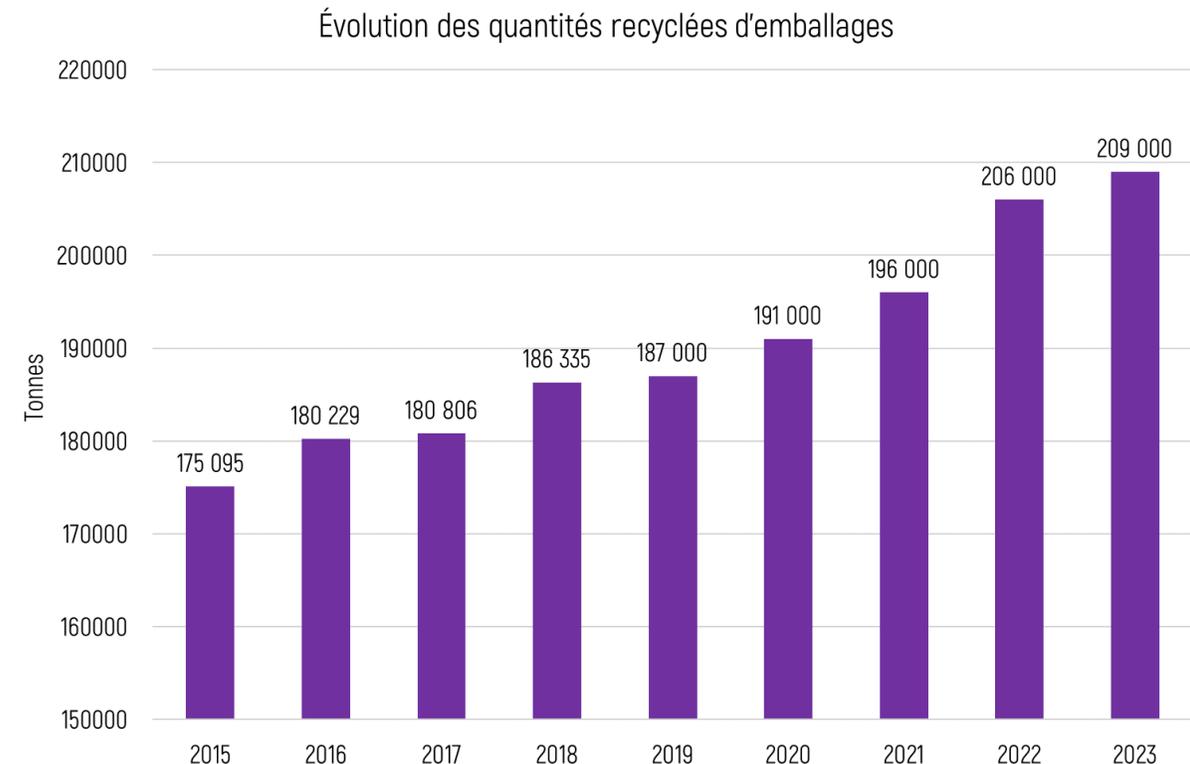
Source : CITEO

Une hausse de 19 % des quantités recyclées entre 2015 et 2023

- En 2023, 209 000 tonnes d'emballages ménagers recyclés en Bourgogne-Franche-Comté soit 75 kg/hab.
- Ouverture en 2024 du premier centre de surtri à Ruffey-lès-Beaune (21), doté d'une capacité de 30 000 t/an, afin de massifier certains emballages en sortie de centres de tri puis de les trier en vue d'un recyclage.

- En France en 2023 :

- Atteinte d'un taux de recyclage global de la filière de 75 % (objectif atteint)
- Taux de couverture par les éco-organismes des coûts globaux de la filière supporté par les collectivités de 79 % (objectif de 80 %)
- Taux de réemploi de 1,10 % (objectif de 5 %)

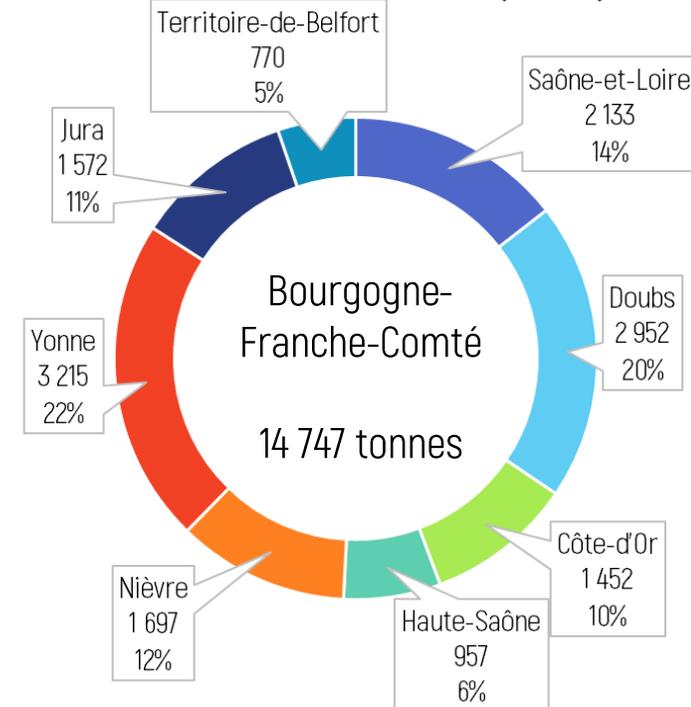


Source : Open Data ADEME

5,3 % des tonnages collectés au niveau national en BFC

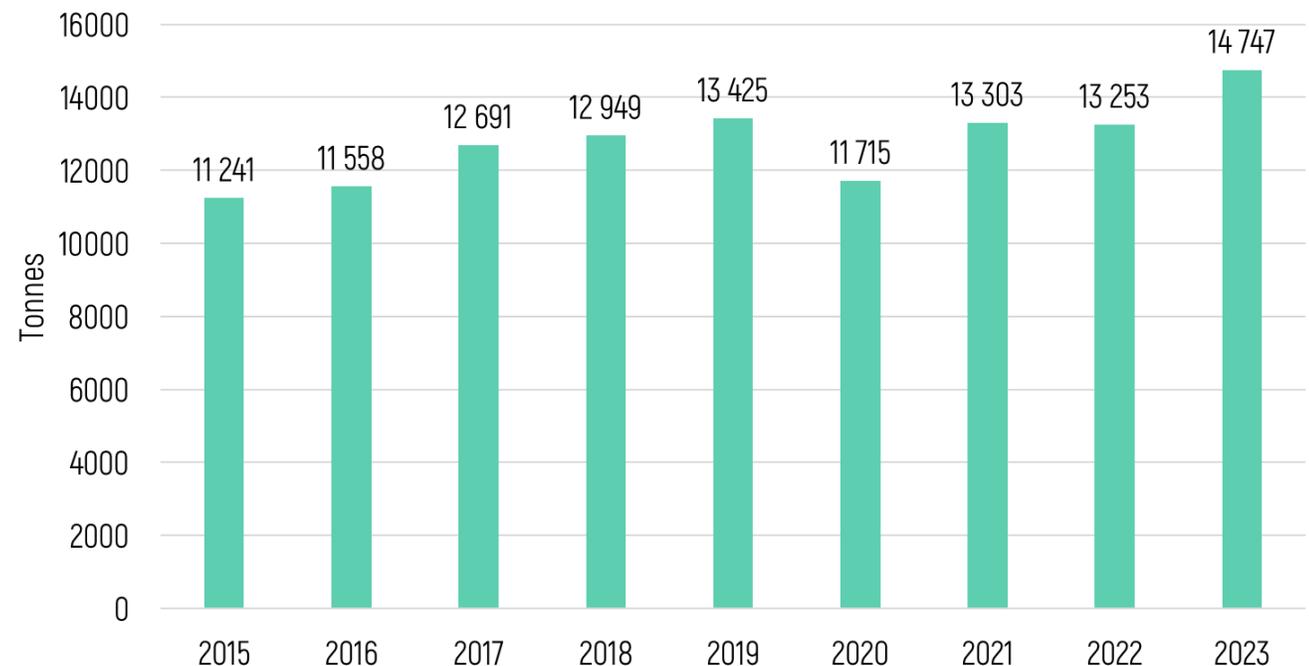
- 14 747 tonnes de TLC collectés en Bourgogne-Franche-Comté en 2023 (5,3 kg/hab.)
- 2 316 PAV en 2023, soit un PAV pour 1 209 habitants
- 3 centres de tri de TLC en Bourgogne-Franche-Comté en 2022 (Sellières (39), Saint-Marcel (71), Langeron (58))

Quantités de TLC collectées en 2023 (tonnes)



Une différence entre la dynamique régionale et la dynamique nationale

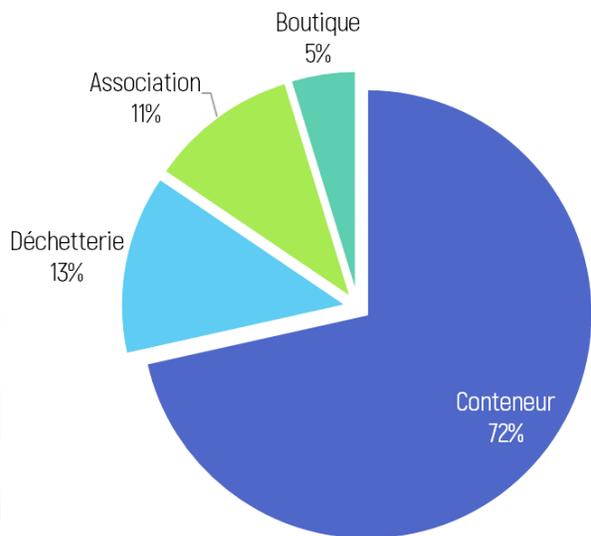
- Première baisse des mises sur le marché (hors crise sanitaire) depuis 10 ans
- Au niveau national :
 - + 3 % de tonnages collectés
 - Stagnation relative du nombre de PAV
 - 1 PAV pour 1 419 habitants
 - Rendement moyen par PAV de 5,5 tonnes
- En Bourgogne-Franche-Comté :
 - + 11 % de tonnages collectés
 - Hausse du nombre de PAV de + 1 %
 - 1 PAV pour 1209 habitants
 - Rendement moyen par PAV de 6,4 tonnes



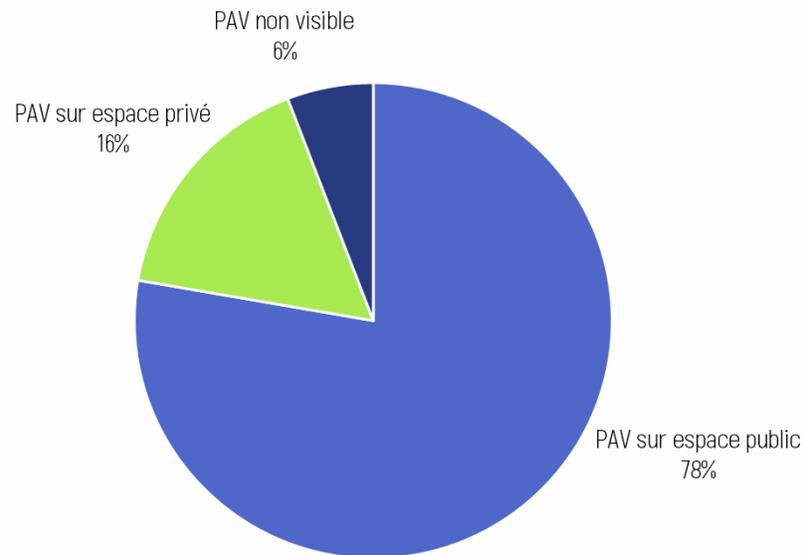
Source : REFASHION

La plupart des collectes sont réalisées à travers des conteneurs situés sur l'espace public

Typologie des PAV en 2023



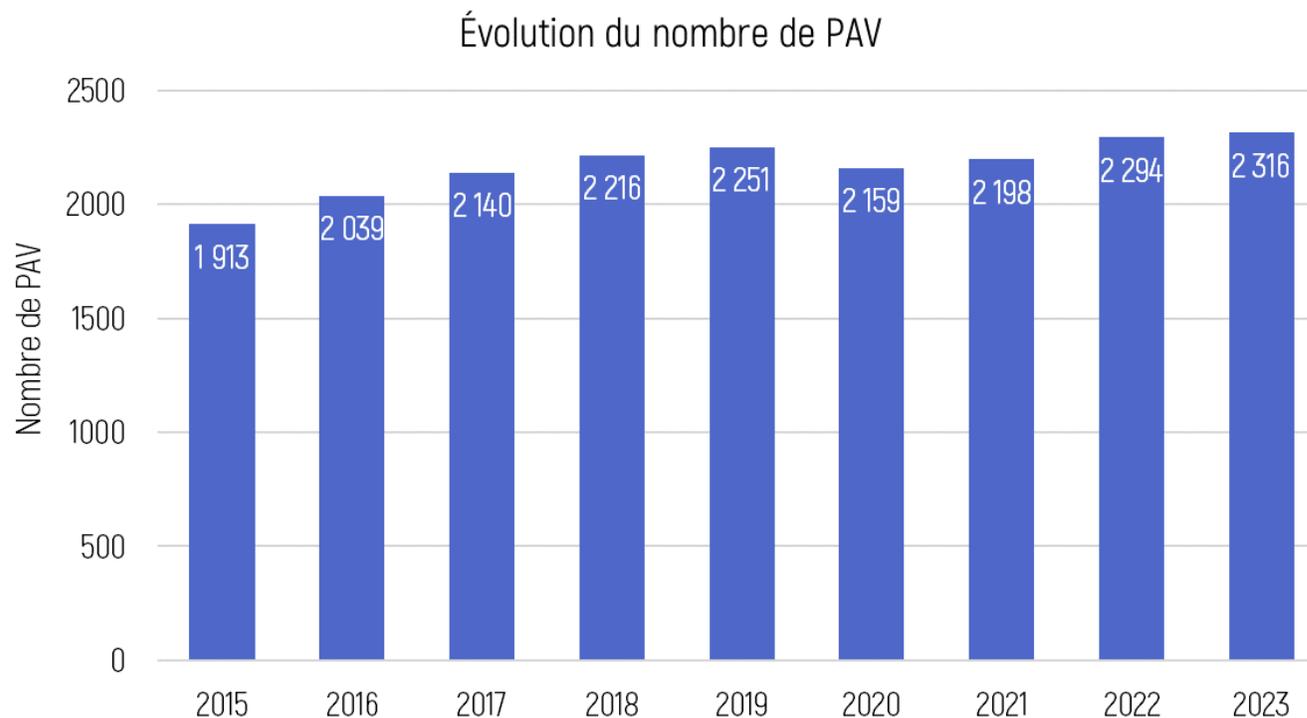
Répartition des PAV en 2023



- En 2023, le conteneur reste le format le plus dominant en région (72 % de PAV), suivi par les points de collecte en déchèterie (13 %)
- Des PAV principalement situés sur l'espace public (78 %)

Hausse du nombre de PAV qui se poursuit

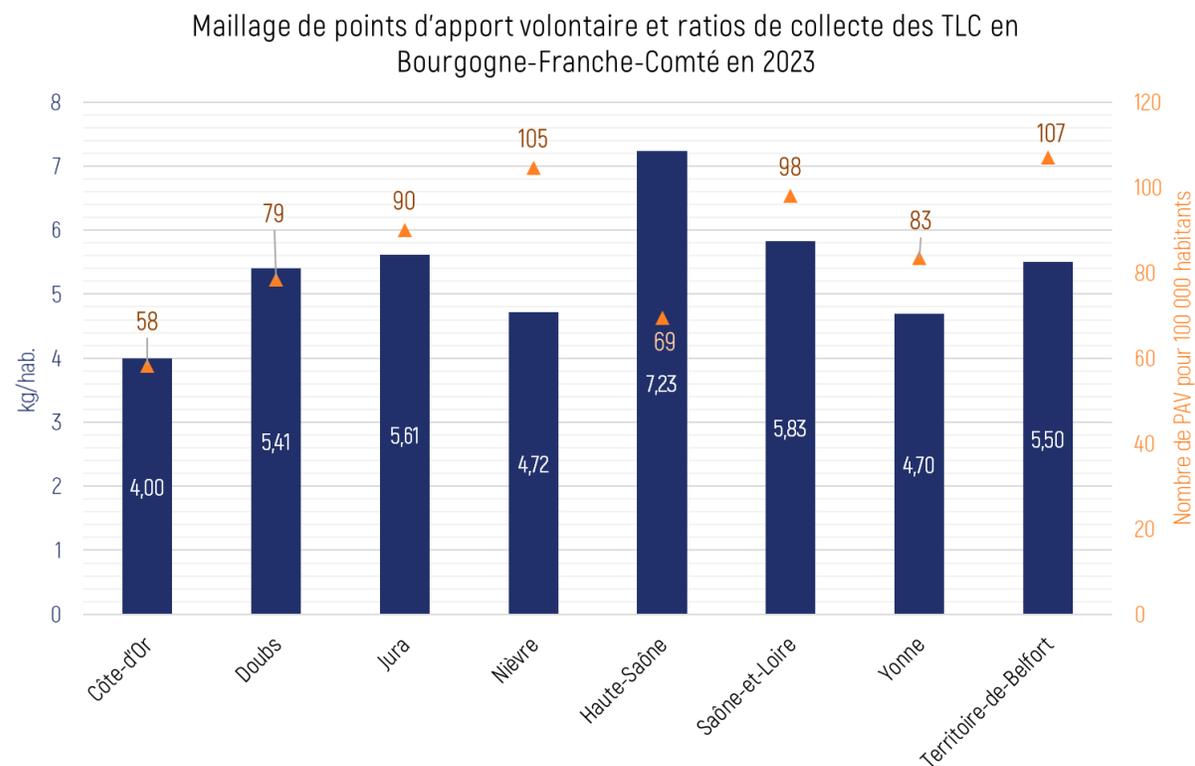
- Hausse du nombre de PAV (+ 1 %) en 2023, qui permet d'atteindre le niveau maximum sur l'historique
- Un rendement régional moyen de 6,4 tonnes par PAV en 2023



Source : REFASHION

Des disparités selon les départements

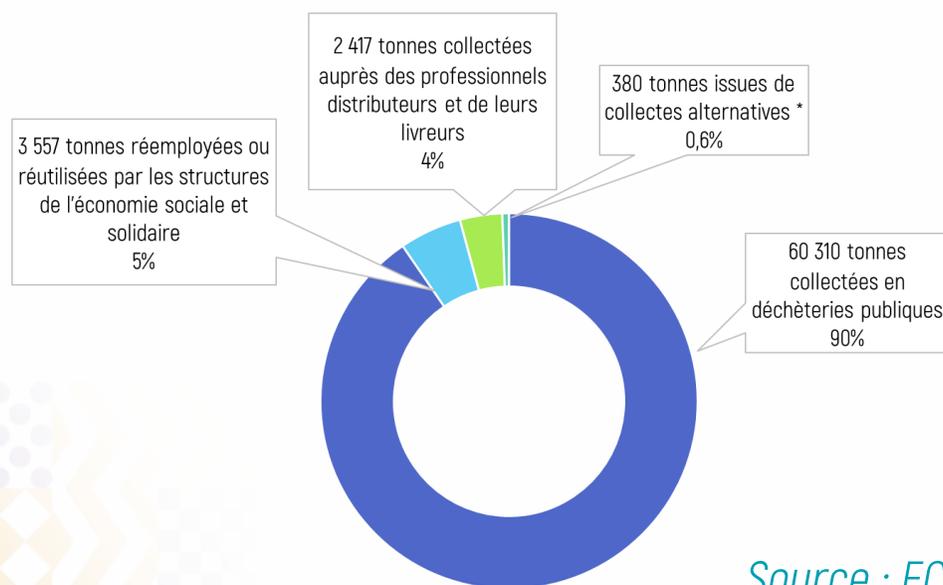
- En 2023, les départements les mieux dotés en point d'apport volontaire ne semblent plus être ceux qui incitent le plus les usagers à trier leurs TLC
- Certains territoires (Haute-Saône, Doubs, Jura) moins dotés en PAV présentent des performances supérieures ou équivalentes aux territoires les mieux dotés
- Les actions d'information et de communication, la localisation des points d'apport volontaire ou encore la densité de population, semblent donc être des facteurs importants (à confirmer à plus long terme)



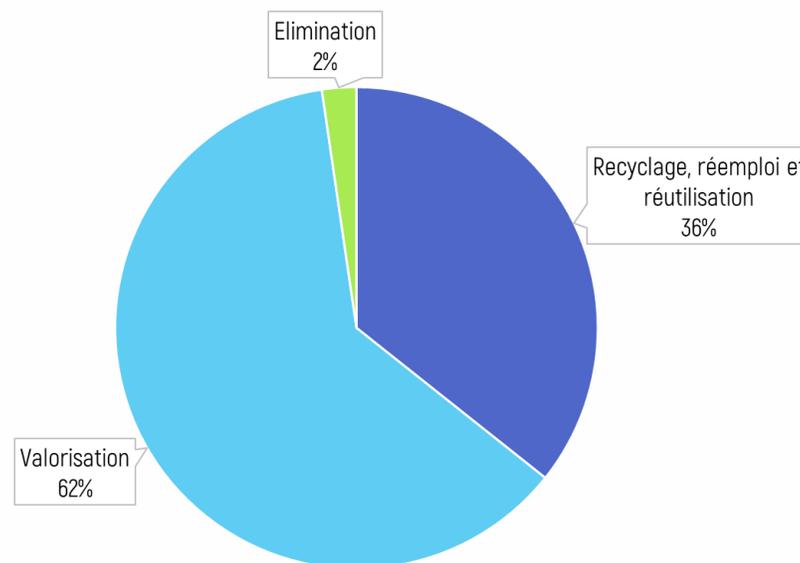
Source : REFASHION

Près de 67 000 tonnes de DEA ménagers collectées en 2023

Les points de collecte des DEA (2023)



Répartition par type de traitement (2023)



Source : ECOMAISON

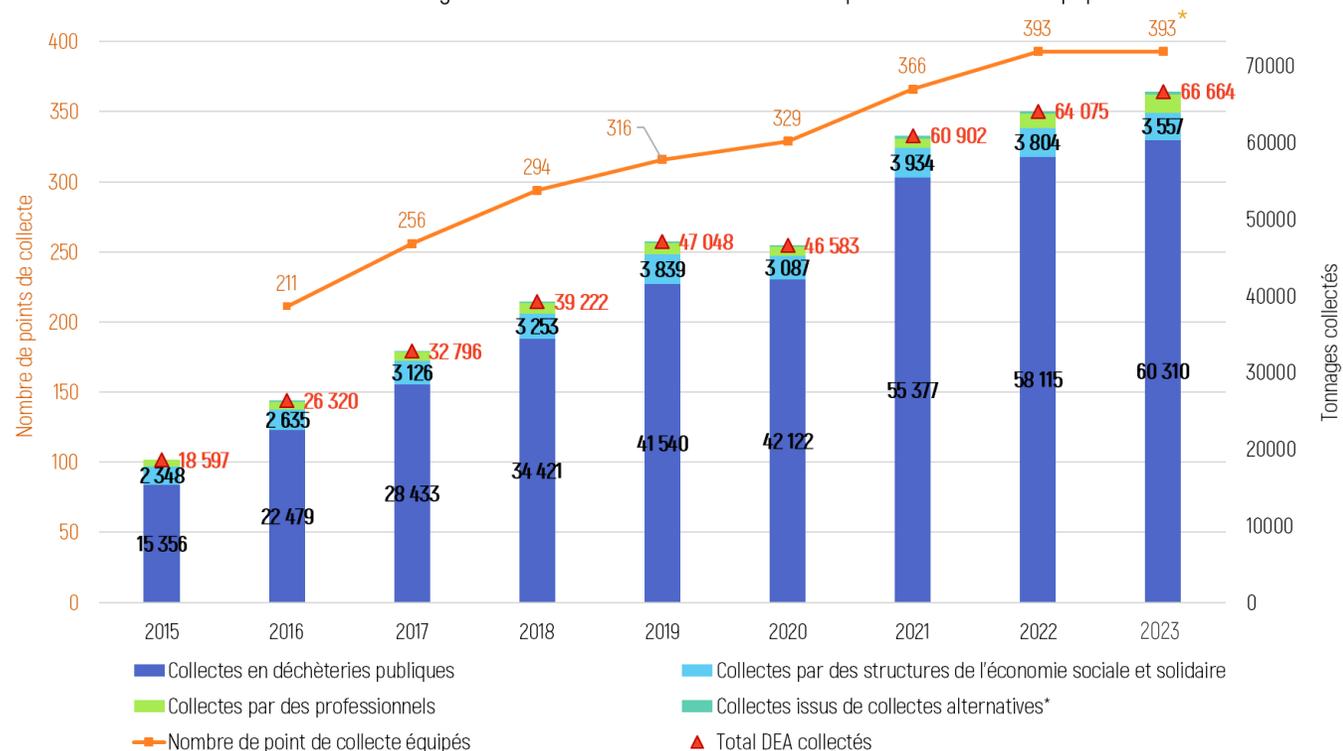
- En 2023, la plupart (90 %) des DEA ménagers sont collectés en déchèteries publiques
- Des DEA de moins en moins orientés vers l'élimination (7 % en 2016 contre 2 % en 2023) au profit d'une valorisation ou réutilisation (93 % en 2016 contre 98 % en 2021).



Une hausse des tonnages qui se poursuit à contre-courant de la tendance nationale

- Alors qu'à l'échelle nationale, les tonnages collectés ont diminué depuis 2021 (effet rebond post-covid), au niveau régional la hausse se poursuit. Ce phénomène semble attribuable à une augmentation des points de collecte et à une amélioration du taux de collecte.
- L'ensemble des modes de collecte connaît une progression à l'exception de la collecte par les structures de l'ESS
- La Bourgogne-Franche-Comté est la deuxième région de France collectant le plus de DEA par habitant avec 23,1 kg/hab.

Évolution des tonnages de DEA collectés et du nombre de points de collecte équipés



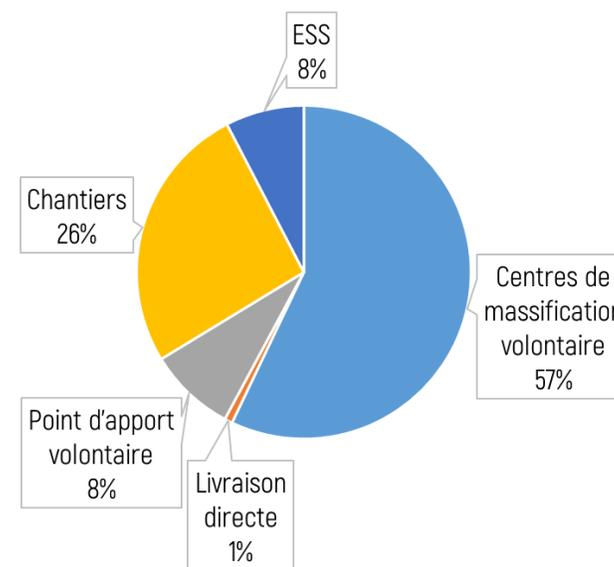
* Chiffres temporaires pour les points de collecte en 2023 en l'absence de données

Des DEA professionnels collectés exclusivement à des fins de recyclage ou de réutilisation

- 1 655 tonnes collectées en 2023, dont 92 % à des fins de recyclage et 8 % à des fins de réutilisation
- 57 % des tonnages sont collectés en centres de massification volontaire
- En 2023, 5 structures de l'économie sociale et solidaire collectent des DEA professionnels

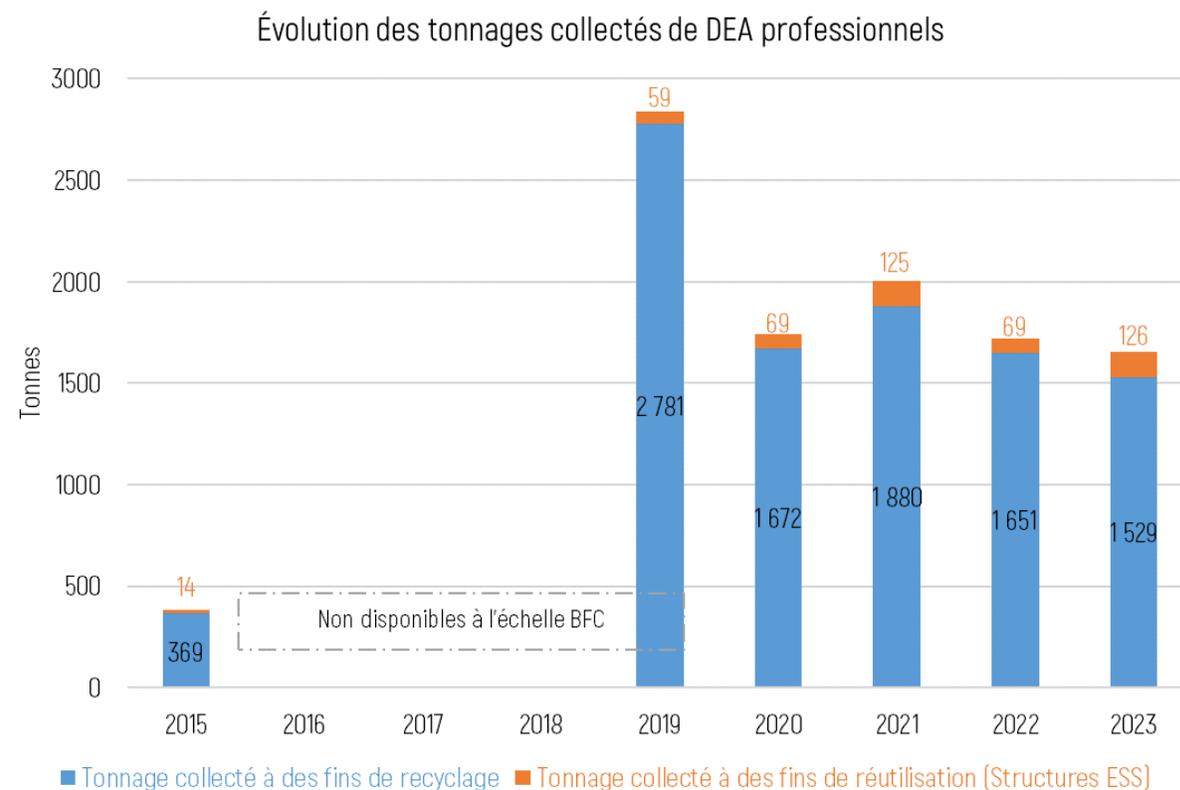


Répartition du tonnage collecté selon les modes de collectes



Des DEA professionnels collectés en baisse depuis 2 ans

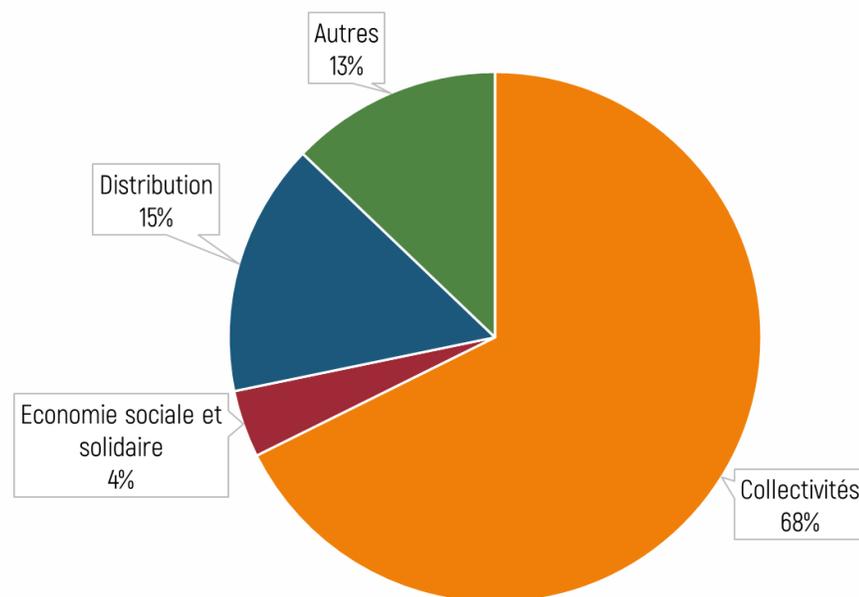
- 1 655 tonnes collectées en 2023, soit une diminution de 4 % par rapport à 2022, pour atteindre le niveau le plus faible depuis 2019
- Malgré un niveau de collecte plus faible, le niveau de collecte à des fins de réemploi ou de réutilisation atteint un maximum sur l'historique
- La baisse du gisement contribuant pourrait expliquer la baisse constatée, cependant les tonnages collectés entre 2020 et 2023 progressent au niveau national et diminuent au niveau régional



En 2023, les DEEE ménagers restent majoritairement collectés en déchèteries

- Près de 38 310 tonnes de DEEE collectées en région en 2023
- La collecte en déchèteries reste la source majoritaire des DEEE collectés, avec 68 % des tonnages.
- Avec 0,5 points de pourcentage en plus, la collecte auprès des distributeurs continue de croître après un essor en 2021

Répartition des DEEE ménagers par origine de collecte

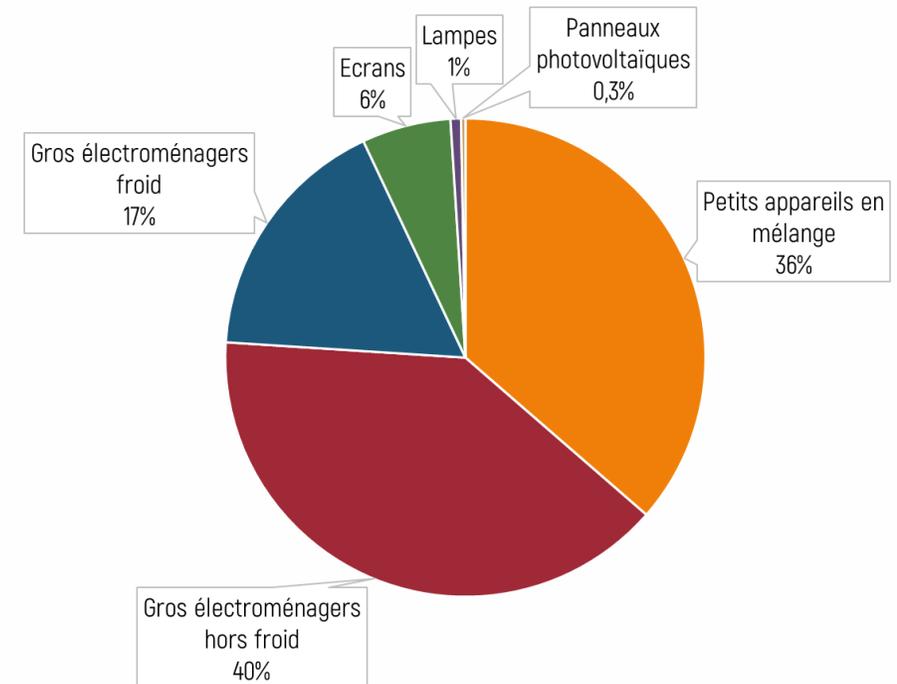


Source : ECOSYSTEM, ECOLOGIC

La répartition des tonnages de DEEE ménagers selon le flux collecté

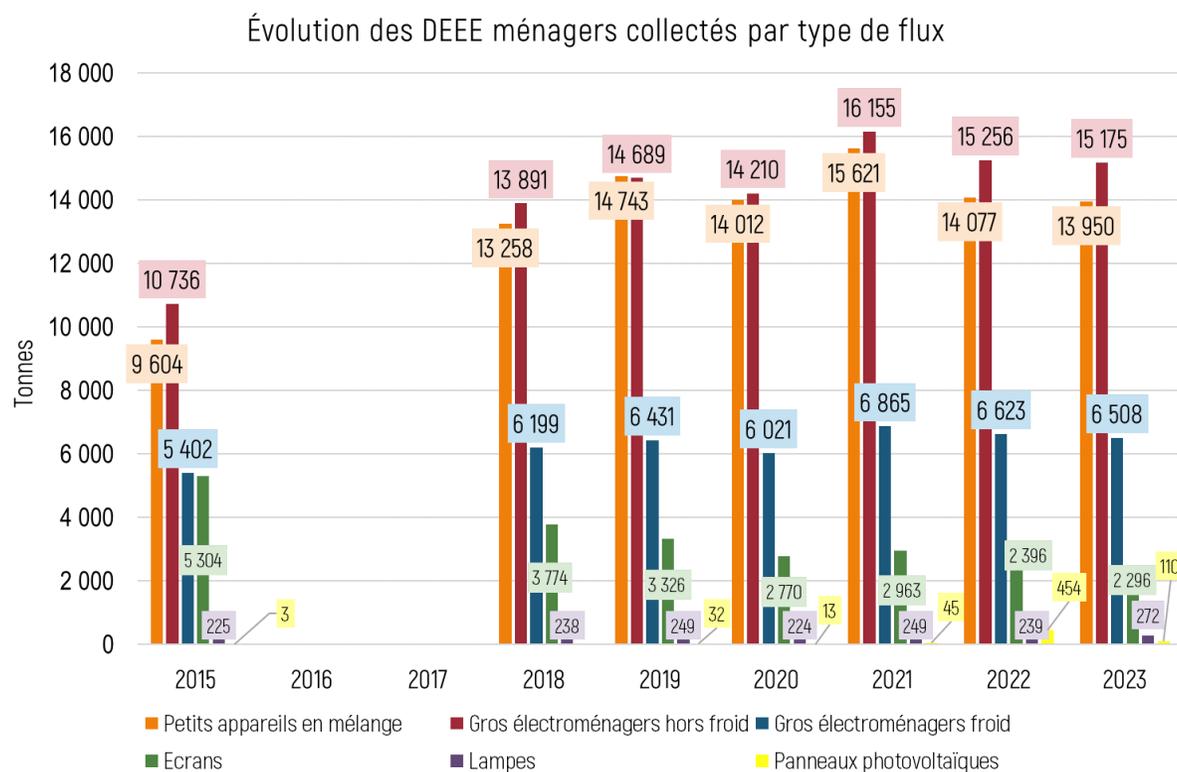
- Comme sur les années précédentes, les gros électroménagers froid et hors-froid représentent plus de 50 % des flux collectés (57 %)
- On retrouve ensuite les petits appareils en mélange avec 34 % des flux collectés
- Le recul de la part des écrans dans les tonnages collectés se poursuit en raison du changement des typologies collectées
- Les Lampes et panneaux photovoltaïques restent moins représentés dans les tonnages collectés

Répartition des tonnages de DEEE ménagers selon le flux collecté



Un recul après une année record pour la collecte de DEEE ménagers

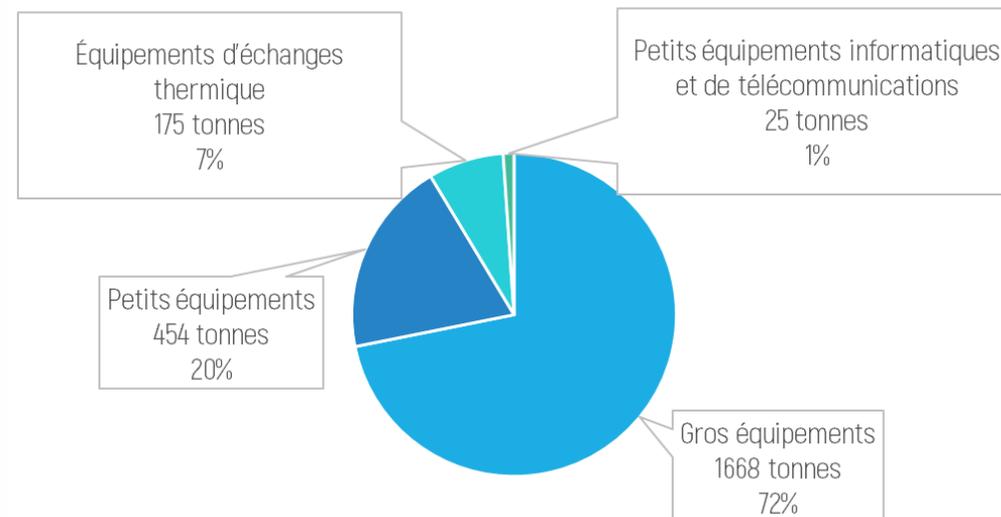
- Après une année record en 2021 (effet de déstockage post crise sanitaire), la baisse initiée en 2022 semble se poursuivre (-2 %)
- Un taux de valorisation de 70 % en 2022 et un taux de réutilisation/recyclage de 57,2 %.
- En 2023, des incohérences ne permettent pas de communiquer sur le taux de valorisation



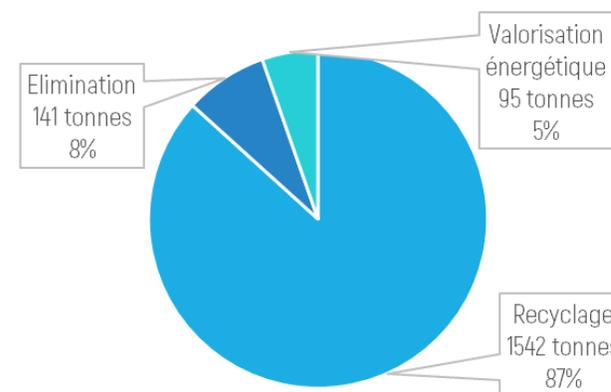
Vers une augmentation importante des flux collectés en 2023 ?

- 2 322 tonnes collectées en 2022 (dans 246 points d'enlèvement recensés en Bourgogne-Franche-Comté)
- Dans 81 % des cas les flux sont collectés auprès des détenteurs
- 1 778 tonnes sont traitées dans les installations régionales pour un taux de valorisation de 92 %
- En 2023, des incohérences ne permettent pas de communiquer sur les quantités collectées, pour autant on peut noter :
 - 76 points d'enlèvement supplémentaires se sont implantés en région
 - Les tonnages collectés ont augmenté de manière importante au niveau national (+ 40 % en moyenne (ECOSYSTEM et ECOLOGIC))

Répartition des tonnages collectés selon le type de flux



Répartition des tonnages traités



Source : ECOSYSTEM, ECOLOGIC

Un flux inhabituel lié aux épisodes de grêle de l'été 2022 et une année 2023 dynamique

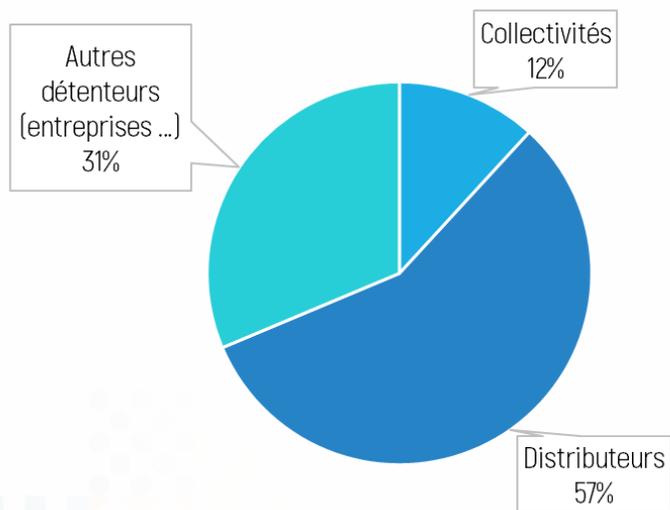


- En 2023, 110 tonnes de panneaux photovoltaïques usagés ont été collectées en Bourgogne-Franche-Comté
- Entre 2022 et 2023, le flux collecté en région diminue de 340 tonnes après un pic en 2022 en raison d'épisodes de grêle durant l'été 2022 qui ont touché le parc photovoltaïque de Vitry-en-Charollais;
- Avec le développement de la filière REP et une hausse significative des mises sur le marché (impliquant potentiellement le remplacement d'anciens modules) les tonnages collectés en 2023 représentent plus du double de ceux collectés en 2021.
- Un site de regroupement dans le Jura (DEMAIN ENVIRONNEMENT)
- 6 sites de traitement (dont 4 en France)
- Au niveau national 3 631 tonnes traitées
 - 90,5 % de recyclage
 - 8,87 % de valorisation énergétique
 - 0,64 % d'élimination

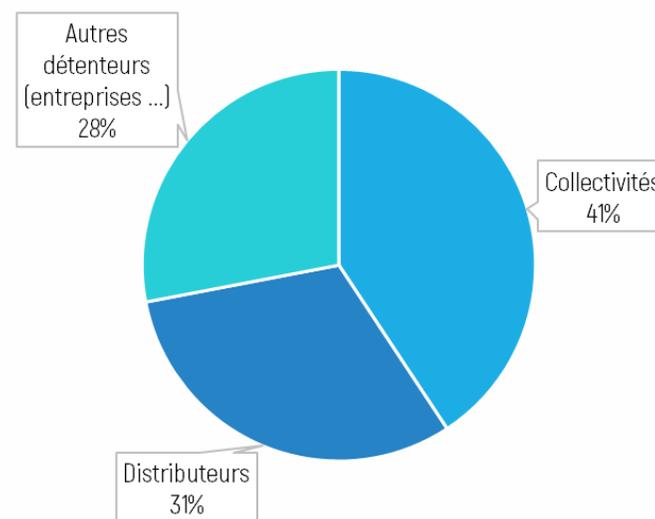


269 g/hab. collectés en 2023

Répartition des points de collecte



Répartition des tonnages collectés en fonction du point de collecte



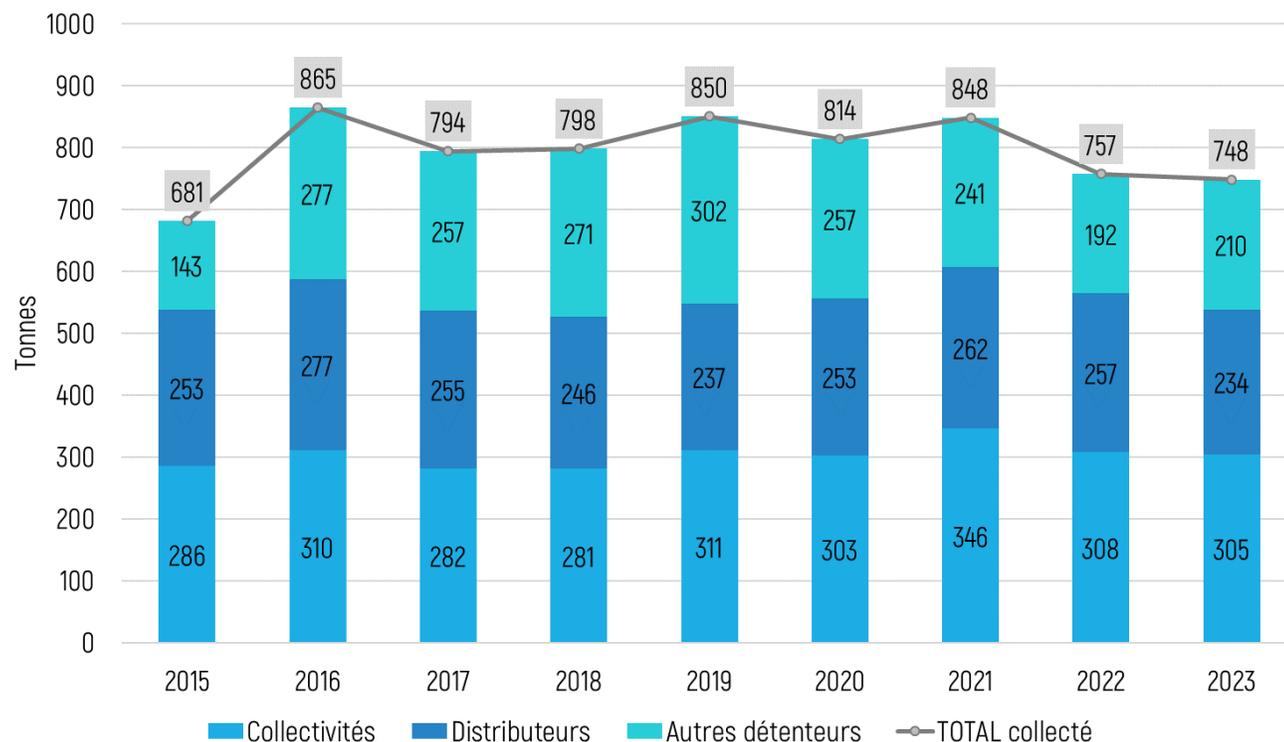
Source : COREPILE, SCRELEC

- Près de 750 tonnes de piles, batteries portables et cartouches d'impressions collectées par les deux éco-organismes (COREPILE-SCRELEC), la totalité de ces flux sont recyclés
- Une collecte de préférence en déchèterie : 305 tonnes (41 % des tonnages) collectées en 2023 (12 % des points de collectes répertoriés (323 points en déchèteries))
- 234 tonnes (34 % des tonnages) sont récupérées par les distributeurs comme les GMS alors que les distributeurs représentent 57 % des points de collecte référencés

Une diminution notable des quantités collectées en 2022 et en 2023

- En 2022 et en 2023, les tonnages collectés diminuent significativement (- 11 %) en lien avec 3 facteurs :
 - Une baisse des mises en marchés
 - Un important déstockage réalisé par les citoyens en 2021 suite à la crise sanitaire
 - Une part croissante de batteries (dont la durée de vie est supérieure aux piles non rechargeables)

Évolution des quantités de piles, batteries portables et cartouches d'impression collectées en fonction du point de collecte



5% des tonnages de MNU nationaux collectés en BFC

2023	Bourgogne-Franche-Comté	Évolution
Nombres d'officines	903	-3%
Nombre d'établissements de grossistes-répartiteurs	13	-7%
Nombre d'unités de valorisation énergétique	6	20%
Nombre unitaire de médicaments vendus en 2020 - source GERS	117 404 904	-
Quantités de MNU - poids nets (en tonnes)	428	-6%
MNU en g/hab.	153	-6%

Source : CYCLAMED

- Près de 428 tonnes (poids net) de médicaments non utilisés collectés en 2023 soit 153 g/hab (l'intégralité a été incinérée avec valorisation énergétique).
- La Bourgogne-Franche-Comté représente 5 % des quantités collectées au niveau national.
- 6 unités de valorisation énergétique acceptent les MNU collectés par les grossistes-répartiteurs : Dijon, Fourchambault, Sens, Besançon, Montbéliard, Lons-le-Saunier.



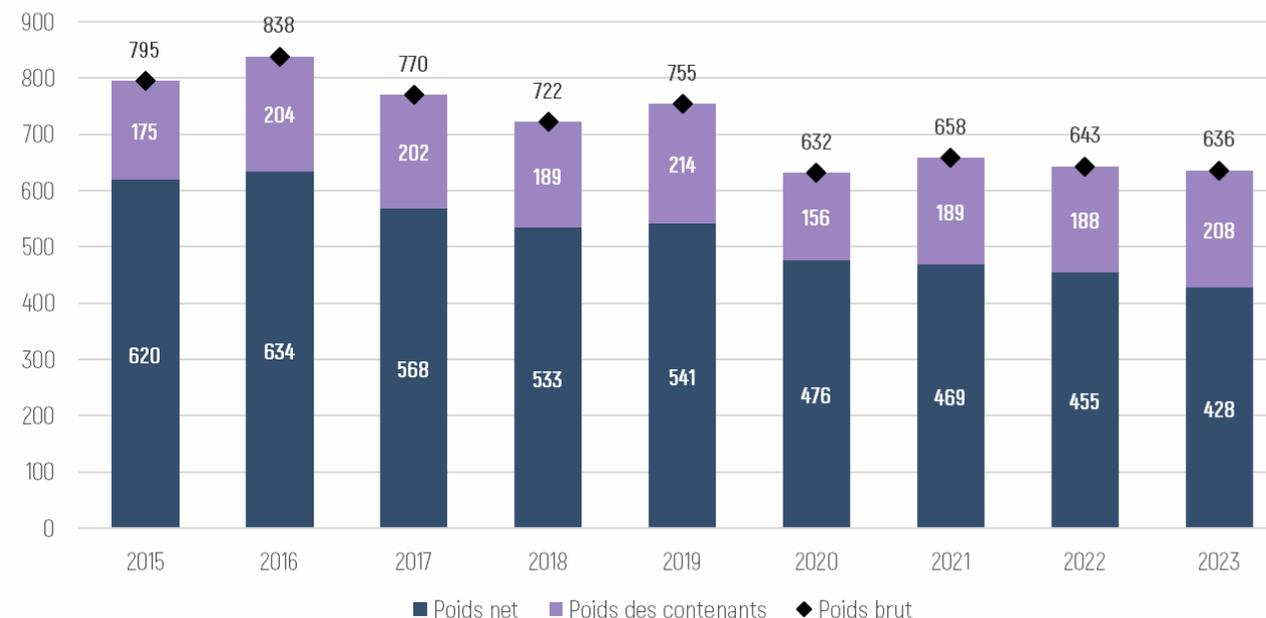
Une diminution des tonnages de MNU collectés entre 2015 et 2023

- Les tonnages de MNU collectés continuent de diminuer entre 2022 et 2023 (- 6 %)

- Une tendance à la baisse qui s'inscrit dans la durée entre 2015 et 2023 :

- **Meilleurs suivi et prescription** qui permet de distribuer moins de médicaments et par conséquent de réduire les flux collectés
- **Une meilleure efficacité de collecte**, on collecte mieux les déchets ciblés uniquement
- **Les particuliers effectuent un meilleur tri**, séparant la notice et les cartons des MNU

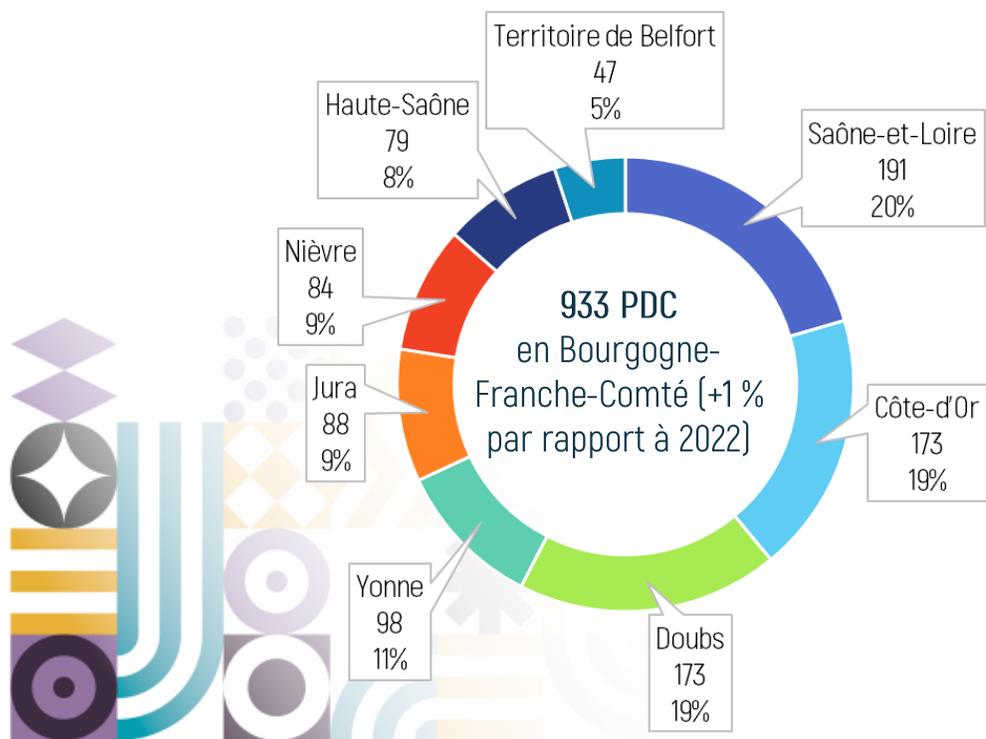
Évolution des tonnages de MNU collectés



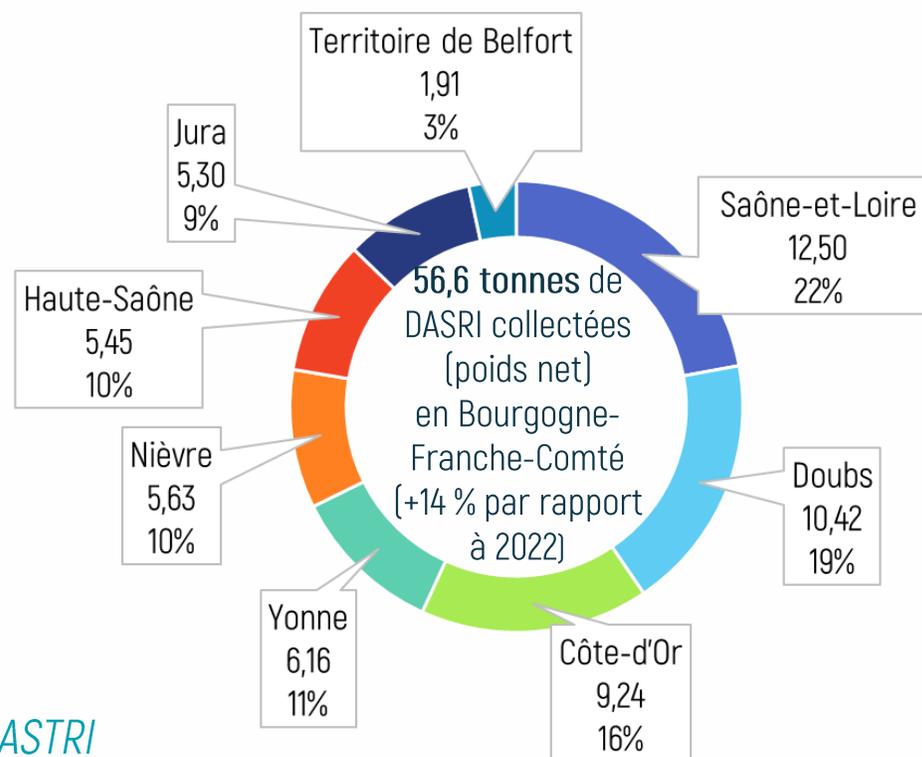
Source : CYCLAMED

Répartition des points de collecte et des tonnages collectés de DASRI par département

Répartition des points de collecte (PDC) par département



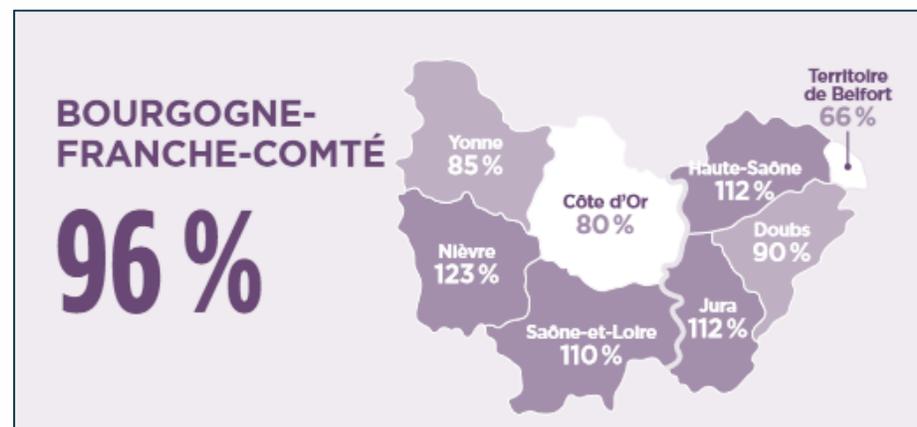
Répartition des tonnages de DASRI collectés par département (poids net*)



Source : DASTRI

Répartition des points de collecte et des tonnages collectés de DASRI par département

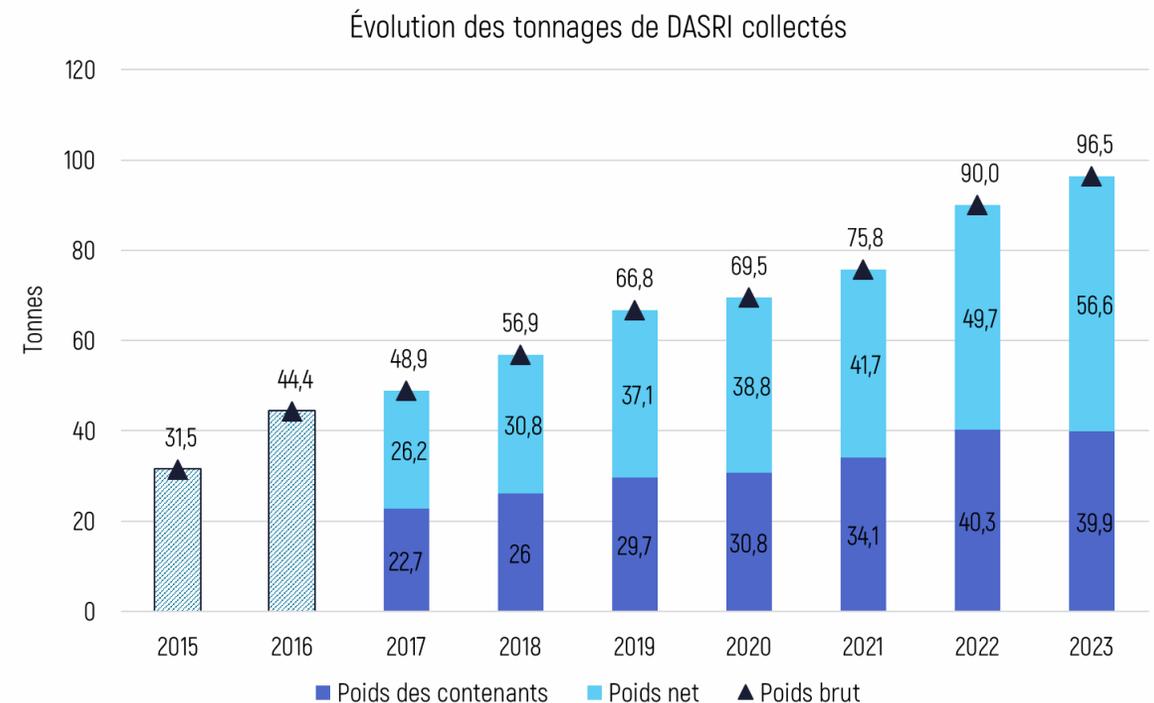
- Un taux de collecte de 96 % en 2023.
- Stagnation du taux de collecte après 2022 et un retour progressif à la normale après les perturbations de la crise sanitaire



Source : DASTRI

Une augmentation des quantités collectées qui se poursuit après la crise sanitaire

- Les tonnages de DASRI (poids brut) continuent de progresser de 14 % entre 2022 et 2023
- Des tonnages de DASRI collectés qui ont presque doublé depuis 2017
 - Augmentation du nombre de patients qui entrent dans la filière (prise en charge des pathologies)
 - Appropriation par les pharmaciens et les patients du dispositif
- Les tonnages sont incinérés (106 tonnes) en Bourgogne-Franche-Comté (UIOM de Dijon)

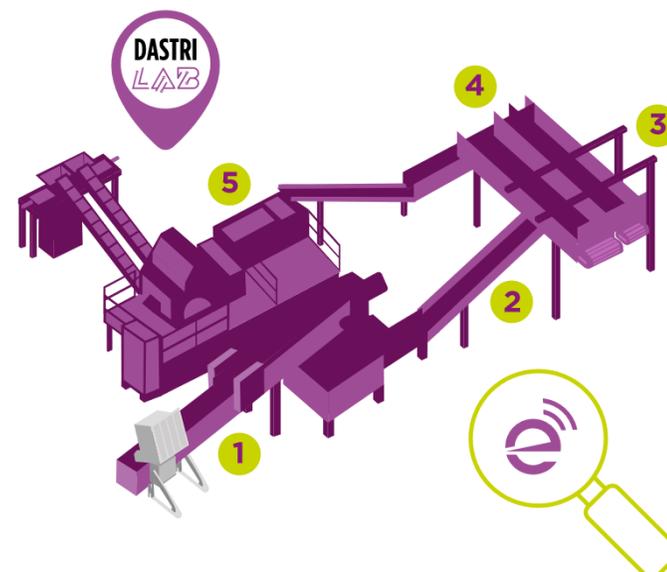


Source : DASTRI

Lancement de la collecte des E-DASRI

- L'année 2023 marque la première année complète de collecte des E-DASRI (DASRI avec électronique)
- Au niveau national, ce sont ainsi 60 tonnes qui ont été collectées (Soit un taux de collecte de 35 % (objectif de 50 % en 2023))
- Les flux sont ensuite envoyés vers la seule unité de séparation pour recyclage des E-DASRI qui se situe à École-Valentin (25) en Bourgogne-Franche-Comté. Le traitement a permis en 2023 d'extraire (en vue d'un recyclage ou d'une valorisation) :
 - 13,3 tonnes de plastiques
 - 5,5 tonnes de piles
 - 1,75 tonnes de métaux
 - 1,28 tonnes de cartes électroniques
 - 3,1 tonnes de cartons

- 1 Les e-DASRI sont basculés, après déconditionnement des boîtes, dans la trémie d'alimentation et convoyés jusqu'au broyeur où ils sont cassés.
- 2 Les différentes fractions (coques, perforants, cartes électroniques, piles, ressorts, réservoirs...) sont acheminées vers le tunnel de désinfection, dans lequel un produit virucide est pulvérisé.
- 3 Après avoir été désinfectées, les fractions matière sont acheminées par le convoyeur jusqu'au séparateur magnétique qui permet de séparer les matières ferreuses et non ferreuses.
- 4 Les deux fractions sont ensuite stockées dans deux convoyeurs tampons distincts.
- 5 Les fractions matière sont ensuite envoyées alternativement en direction de l'équipement de tri optique après passage au préalable par un crible (tamis) qui permet d'homogénéiser la taille des fractions matière : ne restent sur le tapis du convoyeur que les piles et les gros morceaux de métal pour la fraction ferreuse, les cartes électroniques et le plastique pour la partie non ferreuse. Les cartes électroniques et les piles sont ensuite éjectées par jets d'air par reconnaissance optique.

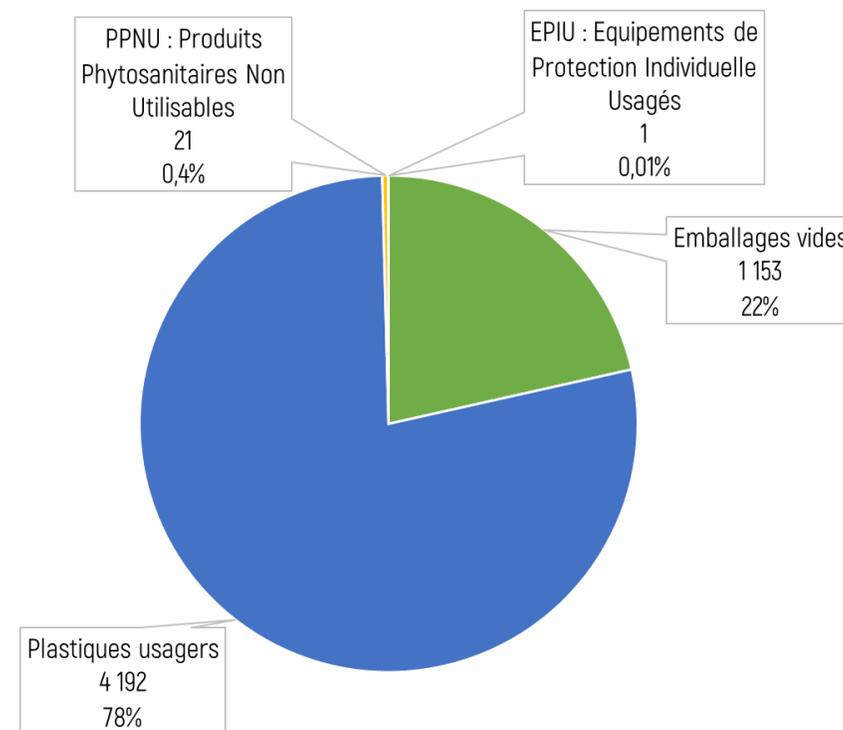


Source : DASTRI

Une reprise du nombre de points de collectes et des quantités collectées qui augmentent

- Près de 5 370 tonnes collectées en 2023 (+ 1 %) dans 489 points de collectes (+ 32 points de collectes par rapport à 2022)
- 25 types de déchets triés, collectés et valorisés (+ 2 flux en 2023 et 2024)
- Au niveau national des taux de collecte qui sont très variables (de 43 % pour les sacs en papiers à 96 % pour les grands récipients vrac souples et un taux de collecte moyen de 79 %)

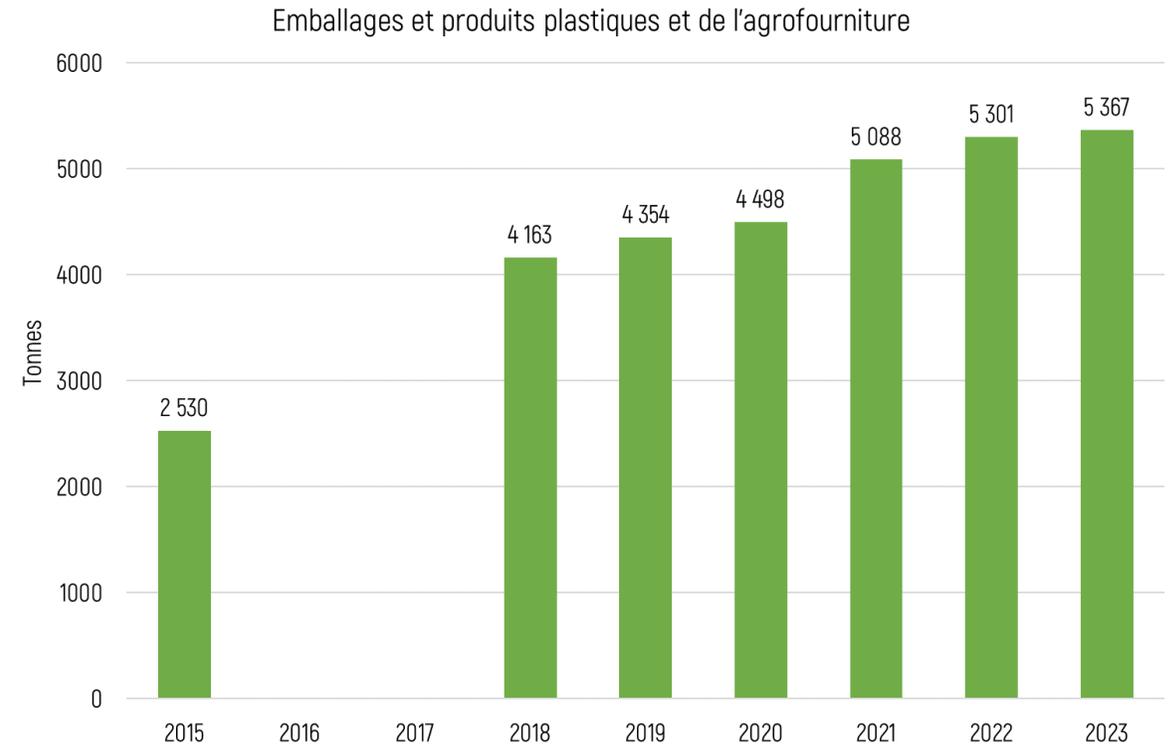
Répartition des tonnages collectés par type de produits



Source : ADIVALOR

Une progression continue des tonnages collectés

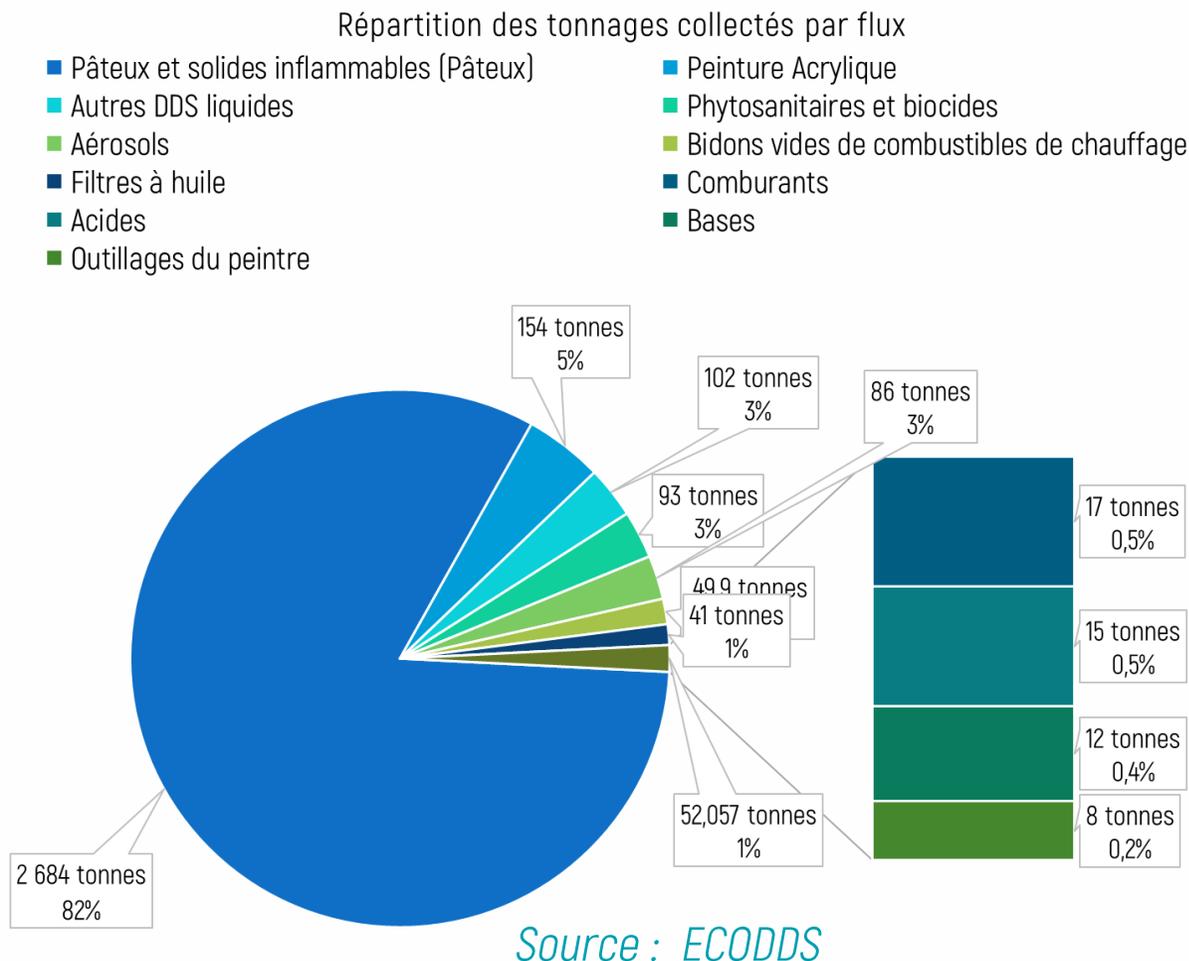
- Après une nette hausse des quantités collectées en 2021 (rebond post-covid), la collecte continue d'augmenter en 2023 (+ 1 %)
- Au niveau national, plus de 90 % des quantités totales collectées sont recyclées



Source : ADIVALOR

6,4 % des déchets dangereux spécifiques sont issus de Bourgogne-Franche-Comté

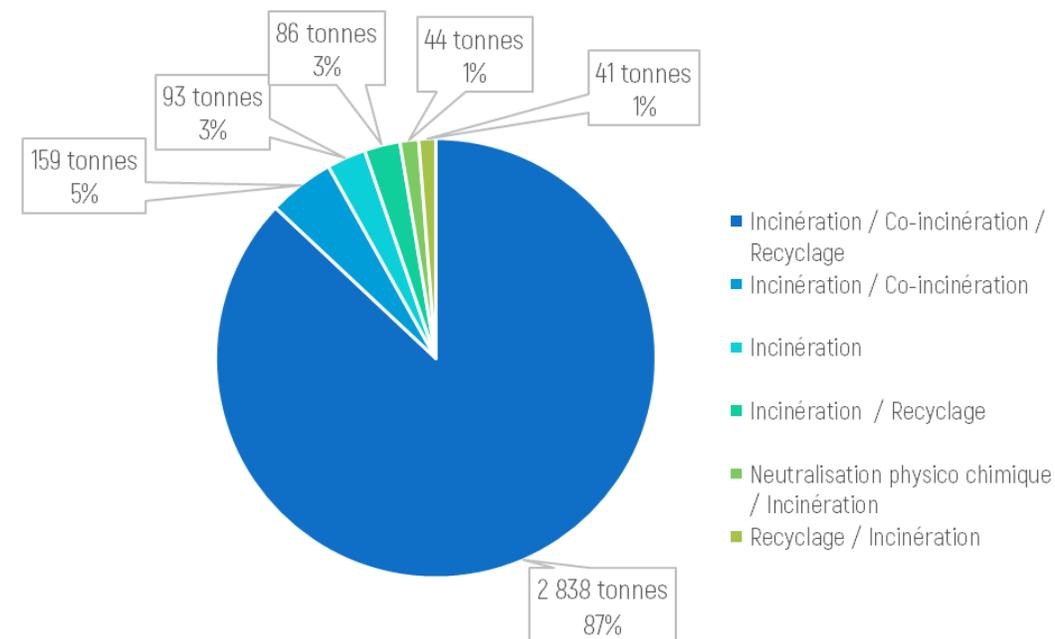
- Près de 3 260 tonnes de déchets chimiques collectées en 2023 en Bourgogne-Franche-Comté
- 293 déchèteries régionales adhérentes à l'éco-organisme en 2023
- Depuis février 2022, ECO-DDS est agréementé pour la collecte de l'outillage du peintre (filère des articles de bricolage et de jardinage)



L'incinération privilégiée pour les déchets chimiques

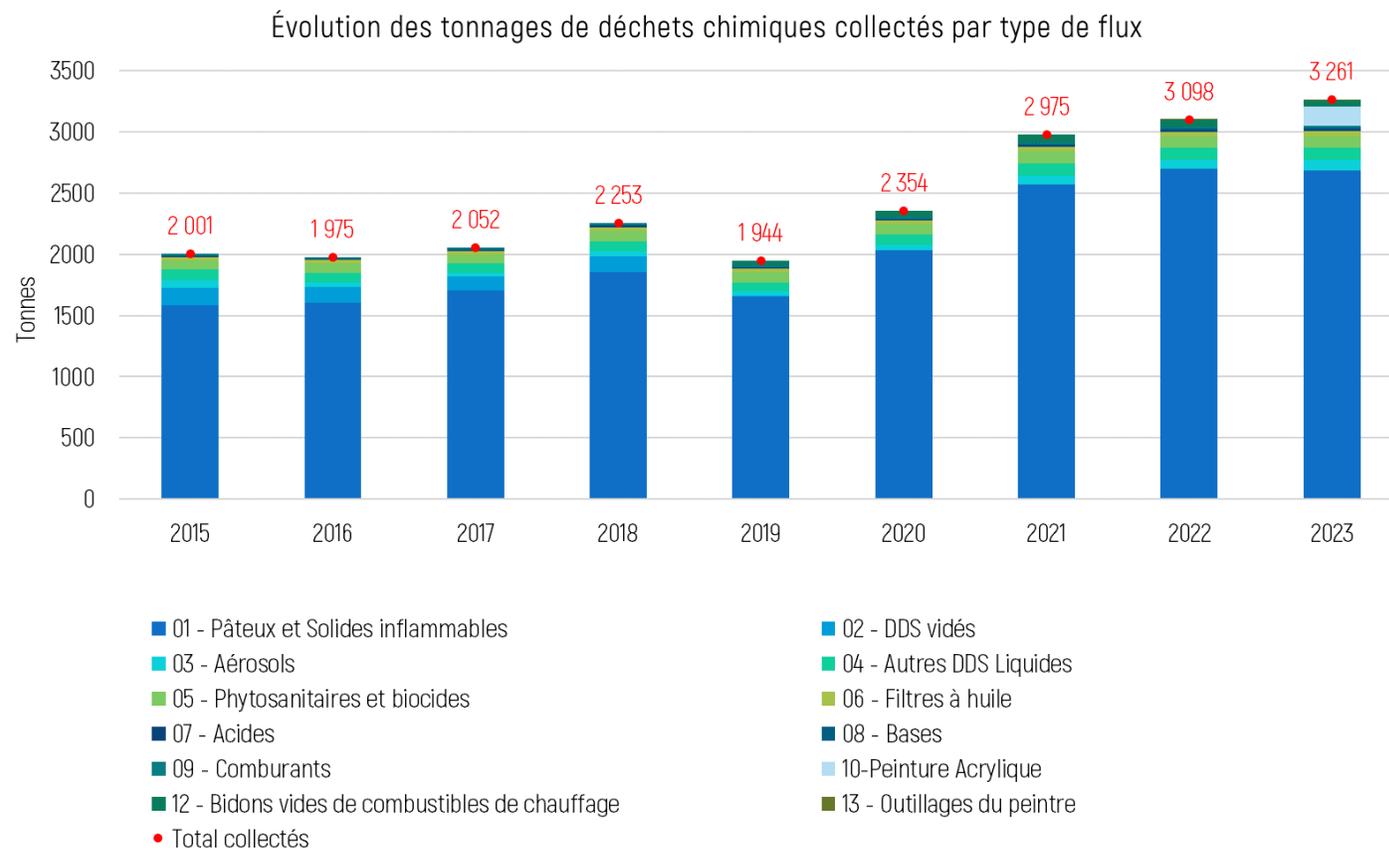
- Le plus gros du gisement, les pâteux et solides inflammables (82 %) et la peinture acrylique (5 %) sont orientés soit vers l'incinération ou la co-incinération soit vers le recyclage
- 8 % des flux sont incinérés ou co-incinérés (phytosanitaires et biocides, autres DDS liquides, bidons vides de combustibles de chauffage, outillages du peintre)
- 4 % des flux sont recyclés ou incinérés (Aérosols, Filtres à huile)
- 2 % des flux font l'objet d'une neutralisation physico-chimique ou d'une incinération (Acides, Bases, Combustibles)

Répartition des tonnages collectés par mode de traitement



Un nouveau maximum atteint en 2023 en Bourgogne-Franche-Comté

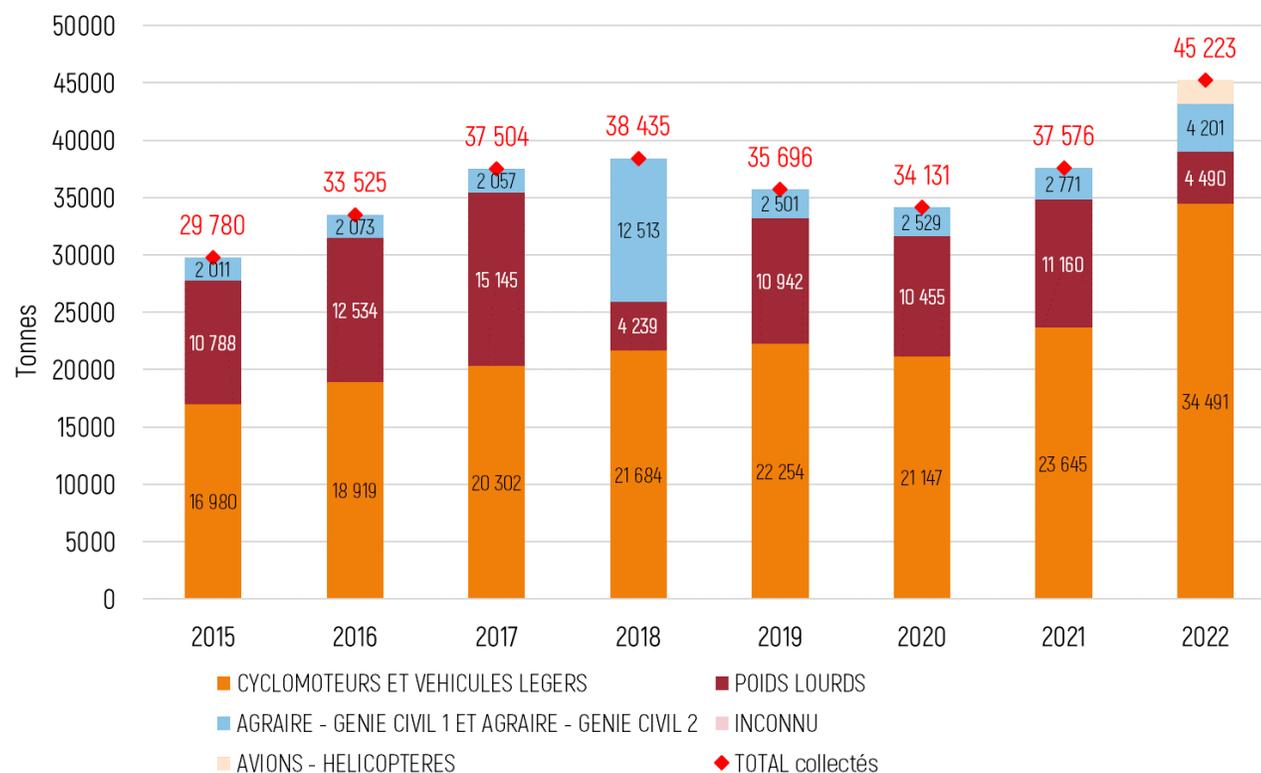
- Les tonnages de déchets chimiques collectés sont en hausse de 5 % en 2023 (+ 164 tonnes)
- Ce phénomène s'explique potentiellement par :
 - Phénomène de rattrapage (perturbation de la collecte en 2020/2021 et reprise de l'activité)
 - Atteinte d'un public plus large à travers les actions de communication
 - Ajout des flux de l'outillage du peintre



Une reprise post crise-sanitaire

- Après une année de rebond en 2021, en 2022 la quantité de pneumatiques collectée poursuit sa progression
- Au niveau national en 2022, les pneumatiques usagés sont orientés :
 - Pour 77 % vers la valorisation énergétique
 - Pour 10,4 % vers l'utilisation en tant que matériau drainant ou pour couverture en ISDND
 - Pour 5,6 % vers l'occasion
 - Pour 5,4 % vers la granulation
 - Pour 1,7 % vers d'autres types de traitement

Évolution des quantités de pneumatiques collectées par catégorie

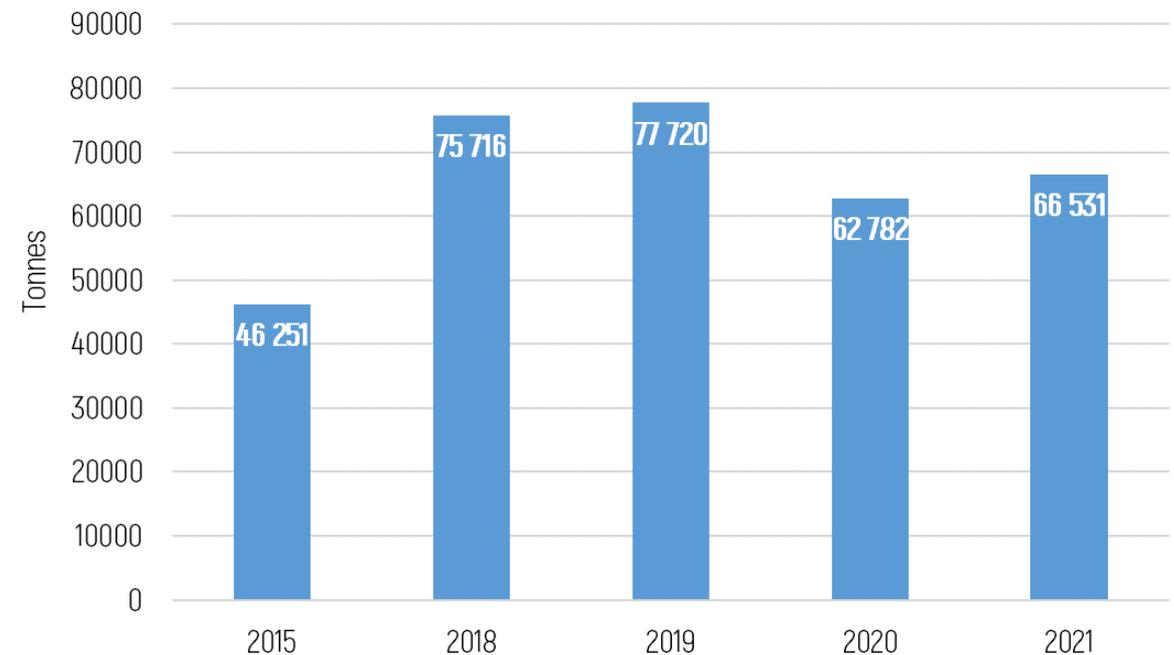


Source : Open Data ADEME (REP-PU), ALIAPUR, GIE FRP

Plus de 66 500 tonnes de VHU pris en charge en 2021

- 97 centres VHU identifiés en Bourgogne-Franche-Comté.
- Plus de 66 500 tonnes de VHU pris en charge (Poids moyen total d'un VHU : 1,0385 t) soit 80 712 tonnes.
- Age moyen des VHU pris en charge : 18 ans en 2021 contre 20 ans en 2019.
- Une baisse des tonnages collectés depuis 2020 (-14 % par rapport à 2019 en 2021)
- Cette baisse est amenée à se poursuivre en 2022 au vu de l'évolution à la baisse des mises sur le marché en lien avec les pénuries de certains composants et au contexte inflationniste

Évolution des tonnages de VHU pris en charge

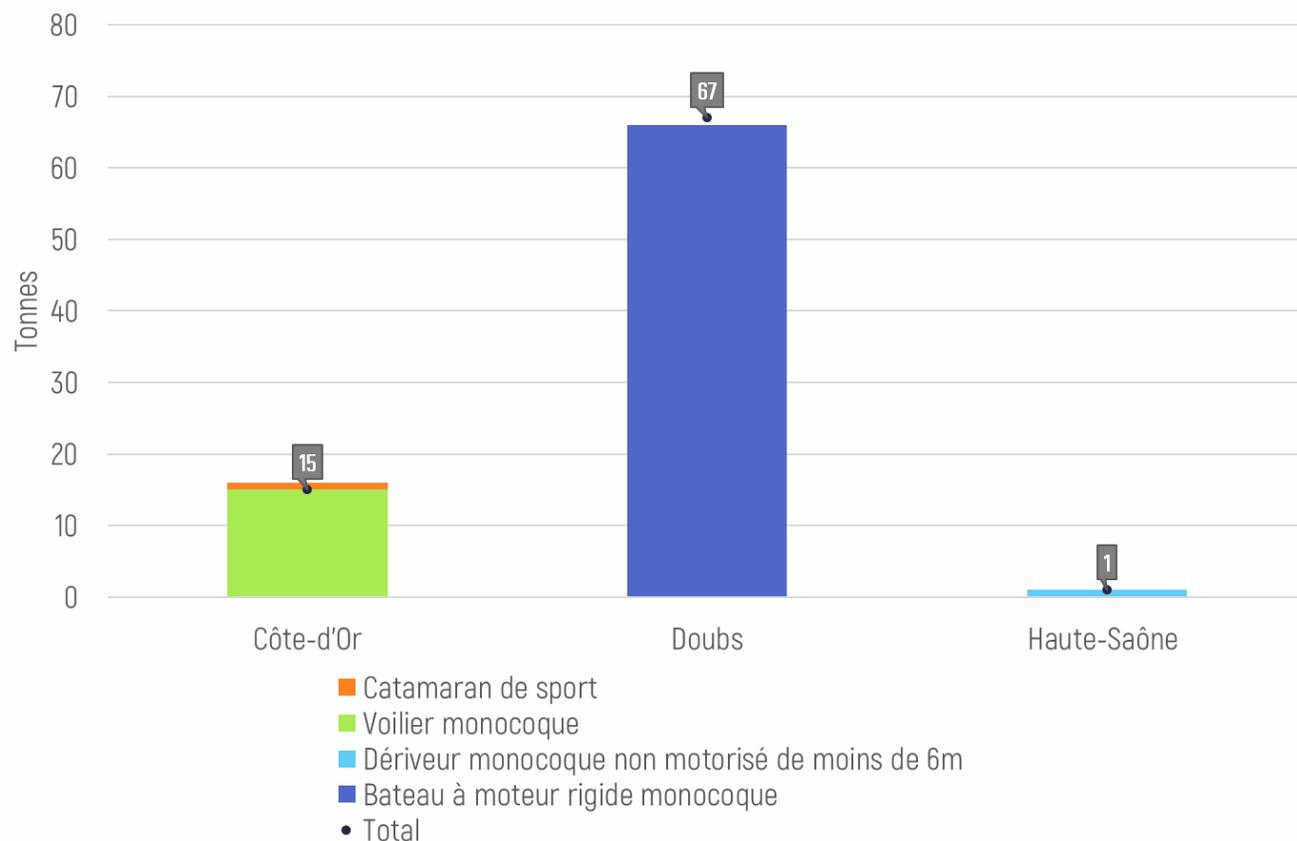


Source : Open Data ADEME

49 bateaux collectés en Bourgogne-Franche-Comté en 2023

- 49 bateaux ont été collectés en Bourgogne-Franche-Comté en 2023, soit 84 tonnes
- Le plus gros des tonnages collecté se concentre sur la Côte-d'Or, et la Saône-et-Loire (98 %)
- Près de 96 % des flux collectés sont des bateaux à moteur rigide monocoque de plus de 6 mètres de long

Répartition des tonnages collectés par département selon le type de bateau (2023)



Source : Open Data ADEME (BPS), APER

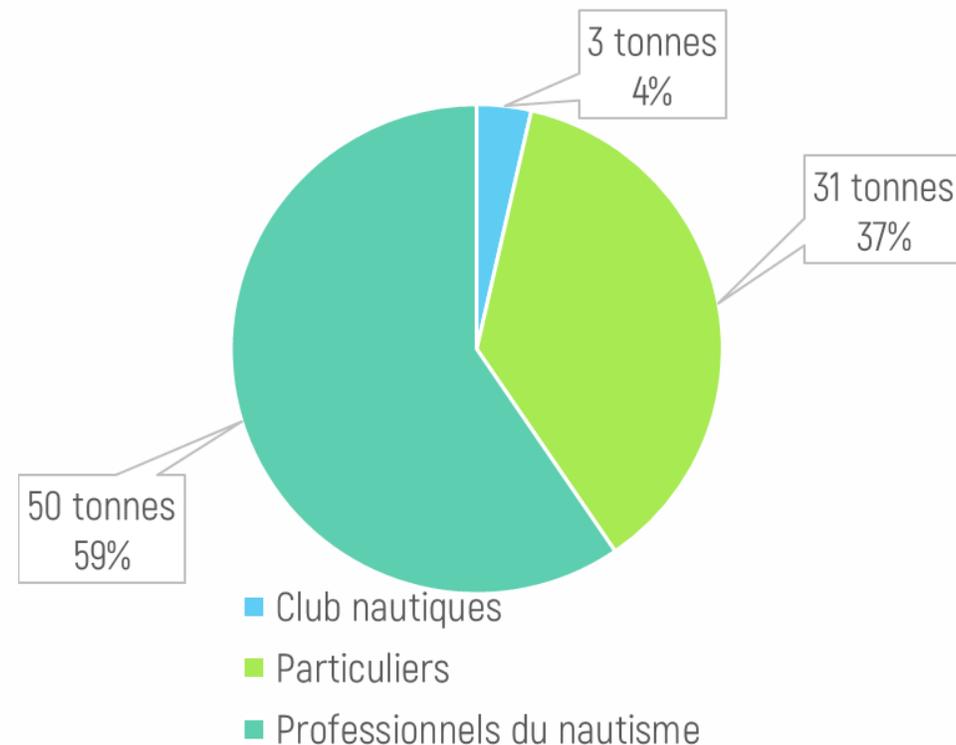
Une différence dans les collectes au niveau national et régional ?

- Au niveau national près de 3/4 des tonnages sont collectés via les particuliers ou les clubs nautiques

- En Bourgogne-Franche-Comté, plus de la moitié des flux sont collectés via les professionnels du nautisme



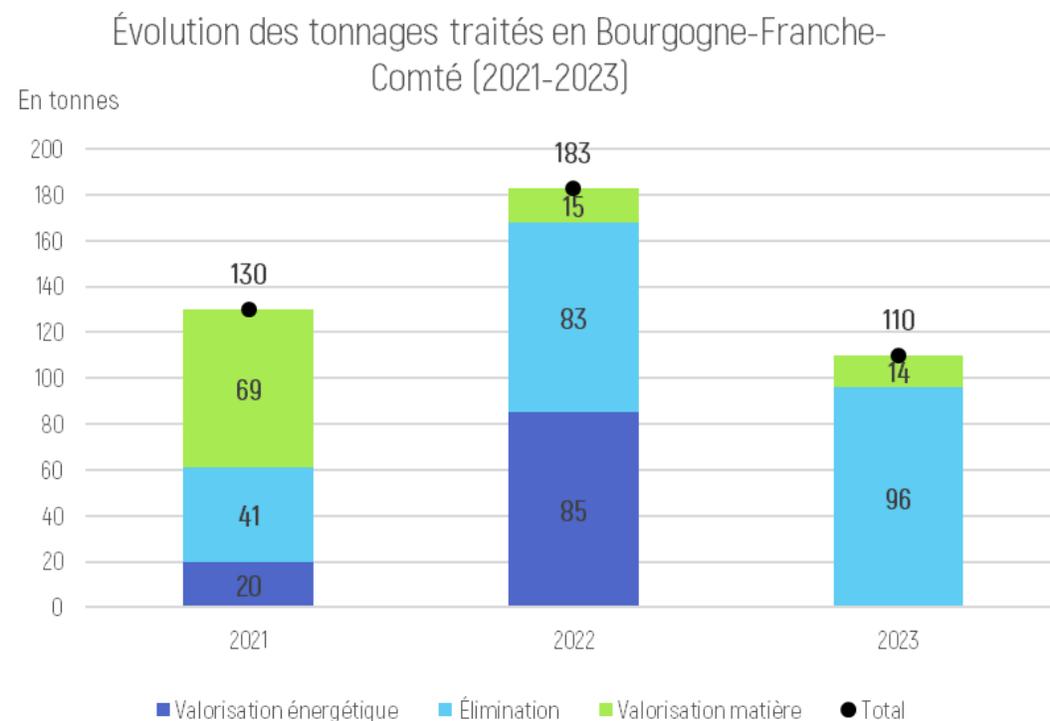
Quantités collectées selon le type de détenteurs (2023)



Source : Open Data ADEME (BPS), APER

2 centres agréés pour le démantèlement et le traitement de BPS en région

- Avec 2 centres agréés pour la déconstruction en Bourgogne-Franche-Comté (Mâcon [71] et Digoin [71]), ce sont près de 111 tonnes qui ont été déconstruites et 142 tonnes traitées en 2023
- Au niveau national, les différents modes de traitement se répartissent ainsi :
 - 40 % valorisation énergétique
 - 27 % élimination
 - 24 % valorisation matière
 - 9 % d'export
 - 0,4 % de réutilisation / réemploi
- Au niveau régional :
 - 86 % d'enfouissement en ISDND ou en ISDD
 - 11 % de recyclage de métaux



Source : Open Data ADEME (BPS), APER



- Au 1^{er} janvier 2022, l'éco-organisme APER PYRO est renommé PYRÉO
- Au niveau national en 2023 :
 - 82 tonnes de produits mis sur le marché
 - 42 tonnes collectées (taux de collecte de 51 %)
 - 81 % des collectes réalisées auprès des revendeurs
 - 681 points de collecte (collecte réalisée tous les 3 mois)
 - 49 tonnes de produits pyrotechniques traitées (2 établissements hors-BFC)
- En Bourgogne-Franche-Comté :
 - 3 points de collecte
 - Aucune demande d'enlèvement en 2022 auprès de PYRÉO

ECO-MOBIL-HOME



- Au niveau national :
 - Près de 76 600 tonnes mises sur le marché un niveau record
 - 4 002 tonnes collectées (1 683 unités collectées)
 - 76 % des tonnages collectés orientés en valorisation matière ou énergétique (dont 46 % de recyclage)

- 4 tonnes collectées en Bourgogne-Franche-Comté sur l'exercice 2021-2022



Une baisse des flux mis en marché depuis 2015

- Au niveau national en 2022 :
 - 6 400 tonnes mises sur le marché (diminution de près de moitié depuis 2015)
 - 2 303 tonnes collectées par les récupérateurs (contre 1 988 tonnes en 2021)
 - Traitement de 924 tonnes sous forme de régénération et 156 tonnes sous forme de destruction



Le réemploi des REP en BFC

Quantités réemployées ou réutilisées ou préparées en vue de réemploi-réutilisation en Bourgogne-Franche-Comté en 2022

- Ameublement : 2 311 tonnes
- Équipements électriques ou électroniques : 355 tonnes
- Textiles : 5 150 tonnes
- Total : 7 816 tonnes



Bilan filière REP 2015-2023

Déchets	Eco organisme	2 022		2 023			Evo 2022 - 2023
		Tonnage collecté	Ratio par hab	Tonnage collecté	Ratio par hab	Ratio par hab (national)	
Emballages ménagers	CITEO	206 000	74	209 000	75	61	↑ 1,46%
Papiers graphiques	CITEO	58 203	21	51 000	18	14	↓ -12,38%
Déchets d'éléments d'ameublement ménagers	ECOMAISON	64 075	23	66 664	23	17	↑ 4,04%
Déchets d'éléments d'ameublement professionnels	VALDELIA	1 720	0,6	1 655	0,6	1,0	↓ -3,78%
DEEE ménagers	ECOSYSTEM - ECOLOGIC - SOREN	39 045	14	38 310	14	12,5	↓ -1,88%
DEEE professionnels	ECOSYSTEM - ECOLOGIC - RECYCLUM	2 322	0,8	2 322	0,8	2,5	↑ 0,00%
Panneaux solaires	SOREN	479	0,2	110	0,04	0,08	↓ -77,04%
Textiles, linges, chaussures	REFASHION	13 253	4,7	14 747	5,3	3,9	↑ 11,27%
Produits de l'agrofourriture	ADIVALOR	5 301	1,9	5 301	1,9	1,3	↑ 0,00%
Piles et accumulateurs (batteries) des ménages	COREPILE - SCRELEC	757	0,3	748	0,3	0,2	↓ -1,18%
Médicaments non utilisés	CYCLAMED	455	0,16	428	0,15	0,13	↓ -5,93%
DASRI issu de l'auto-traitement	DASTRI	90	0,03	97	0,03	0,03	↑ 7,18%
Huiles usagées	CYCLEVIA	11 962	4,3	11 818	4,2	3,5	↓ -1,20%
Pneus	ALIAPUR	45 223	16	45 223	16	7,8	↑ 0,00%
DDS	ECO DDS	3 098	1,1	3 261	1,2	0,7	↑ 5,28%
VHU		66 531	/	66 531	/	/	↑ 0,00%
Produits pyrotechniques	PYRéO	0	0,00	0	0,00	0,001	/
Gaz fluorés		0	0,00	0	0,00	0,03	/
Mobil-homes	ECO MOBIL-HOME	4	0,001	4	0,001	0,06	↑ 0,00%
Déchets de produits du tabac	ALCOME	/	/	/	/	/	/
Bateau de plaisance ou de sports	APER	184	0,07	84	0,03	0,06	↓ -54,35%
Jouets	ECOMAISON	/	-	250	0,09	0,07	/
Articles de sports et loisirs	ECOLOGIC	/	-	600	0,2	0,1	/
Articles de bricolage et de jardin	ECODDS - ECOLOGIC - ECOMAISON- VALOBAT	/	-	816	0,3	0,2	/
Bâtiment	ECOMAISON - ECOMINERO - VALDELIA - VALOBAT	/	-	45 300	16	37	/
TOTAL		518 513,17	185,36	517 215	185,10	/	↓ -0,25%

Bilan filière REP 2015-2023

Déchets	Eco organisme	2 023							Evo 2022 - 2023
		Tonnage collecté	Ratio par hab	Ratio par hab (national)	Taux de collecte (national)	Taux de recyclage (national)	Taux de valorisation (national)	Gisement mis sur le marché (national)	
Emballages ménagers	CITEO	209 000	75	61	/	75%	76%	5 549 kt	↑ 1,46%
Papiers graphiques	CITEO	51 000	18	14	/	63%	63%	1 525 kt	↓ -12,38%
Déchets d'éléments d'ameublement ménagers	ECOMAISON	66 664	23	17	41%	42%	87%	2 800 kt	↑ 4,04%
Déchets d'éléments d'ameublement professionnels	VALDELIA	1 655	0,6	1,0	25%	67%	72%	256 kt	↓ -3,78%
DEEE ménagers	ECOSYSTEM - ECOLOGIC - SOREN	38 310	14	12,5	43%	75%	84%	2 330 kt	↓ -1,88%
DEEE professionnels	ECOSYSTEM - ECOLOGIC - RECYCLUM	2 322	0,8	2,5	46%	75%	87%	2 330 kt	↑ 0,00%
Panneaux solaires	SOREN	110	0,04	0,08	/	91%	91%	330 kt	↓ -77,04%
Textiles, linges, chaussures	REFASHION	14 747	5,3	3,9	32%	91%	99%	833 kt	↑ 11,27%
Produits de l'agrofourriture	ADIVALOR	5 301	1,9	1,3	78%	/	/	/	↑ 0,00%
Piles et accumulateurs (batteries) des ménages	COREPILE - SCRELEC	748	0,3	0,2	44%	100%	100%	36 kt	↓ -1,18%
Médicaments non utilisés	CYCLAMED	428	0,15	0,13	71%	0%	100%	13 kt	↓ -5,93%
DASRI issu de l'auto-traitement	DASTRI	97	0,03	0,03	83%	0%	89%	/	↑ 7,18%
Huiles usagées	CYCLEVIA	11 818	4,2	3,5	60%	81%	100%	413 kt	↓ -1,20%
Pneus	ALIAPUR	45 223	16	7,8	94%	/	/	560 kt	↑ 0,00%
DDS	ECO DDS	3 261	1,2	0,7	/	2%	88%	4 700 kt	↑ 5,28%
VHU		66 531	/	/	/	/	/	/	↑ 0,00%
Produits pyrotechniques	PYRÉO	0	0,00	0,001	51%	/	/	0,08 kt	/
Gaz fluorés		0	0,00	0,03	/	/	/	6 kt	/
Mobil-homes	ECO MOBIL-HOME	4	0,001	0,06	23%	46%	76%	76,6 kt	↑ 0,00%
Déchets de produits du tabac	ALCOMÉ	/	/	/	/	/	/	/	/
Bateau de plaisance ou de sports	APER	84	0,03	0,06	/	23%	64%	9 kt	↓ -54,35%
Jouets	ECOMAISON	250	0,09	0,07	3%	25%	48%	147 kt	/
Articles de sports et loisirs	ECOLOGIC	600	0,2	0,1	/	70%	87%	126 kt	/
Articles de bricolage et de jardin	ECODDS - ECOLOGIC - ECOMAISON- VALOBAT	816	0,3	0,2	/	45%	57%	333 kt	/
Bâtiment	ECOMAISON - ECOMINERO - VALDELIA - VALOBAT	45 300	16	37	/	/	67%	129 766 kt	/
TOTAL		517 215	185,10	/	53%	55%	85%	18 199 kt	↓ -0,25%



Observatoire des déchets
et de l'économie circulaire de
Bourgogne-Franche-Comté

En savoir plus :
<https://odec-bfc.fr>

Contact :
g.westrelin@alterrebfc.org

